Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 61 (1957)

Artikel: La caverne : nouvelle en patois des Clos-du-Doubs
Autor: Surdez, Jules
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-558728

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La caverne

Nouvelle en patois des Clos-du-Doubs

par JULES SURDEZ, Dr h. c.

Les rochers des Clos-du-Doubs sont troués à leur base de nombre de pertuis dont les orifices permettent à peine à un renard ou à un loup-cervier de s'y introduire. Les gens des côtes, tous braconniers autrefois, plaçaient des traquenards devant ces ouvertures pour y assommer ces animaux sans trop endommager leurs peaux.

Dans la Combe-aux-Chiens, au pied de la Roche-aux-Chouettes, on voyait un de ces trous assez grand pour qu'un loup ou un ours puisse y entrer. Les vieillards disaient que l'année du Cher temps un ramoneur, qui y avait pénétré, était parvenu, quelque trois cents pieds plus loin, dans une caverne aussi haute qu'une église, de la longueur et de la largeur de la Grande Cave, à Berne. Bien des gens, depuis lors, qui avaient essayé de se glisser dedans, furent arrêtés par un éboulis avant d'arriver dans cette chambre de pierre.

Il y avait, devant la Baume, un très gros monceau de débris divers, recouvert d'épaisses broussailles, qui s'était peu à peu formé, durant des centaines d'années sûrement, avec tout ce qu'avaient quotidiennement jeté là les gens encore sauvages ayant habité cet antre.

Depuis quelque temps, des savants de la Ville ont procédé à des fouilles dans ce « murgier ». Ils y ont découvert des ossements d'ours, de cerfs, de grands animaux (qui ne vivent plus de nos jours dans nos parages), des pendants d'oreilles en os, des hameçons en dents de poissons, des morceaux de vaisselle d'argile, des hachettes en pierre.

L'année du Cher temps, aucun être humain ne demeurait plus depuis longtemps dans la Baume de la Combe-aux-Chiens. Des camps volants s'y trouvaient de temps à autre, durant la belle saison, et des « magnins », au « premier ou au dernier temps ». Lorsque les « Hérissons » du Parpaillot les apercevaient, du sommet de la Roche-aux-Chouettes, ils ne manquaient jamais de crier aux femmes, restées au village, (comme au temps des anciennes guerres) : « Sauve ! sauve ! Jean-Jacques, voici les Sarrasins ! » Ces « camps volants » ne

véyes dyieres): «Sâve ! sâve ! Djeain-Djaîtyes, voici les Sairraisïns » [19]. Ces caimps-voulaints ne tiuïnt pe cman ces di véye temps mains èls allïnt tchaitmiânè et lairrenè dains totes les mâjons et chutot dains les més [20] des côtes di Doubs.

Des copous, des bracouennies, des tchairbouennies, des tchâfouennies des contrebandies, se venïïnt aitot aissôtè [21] et aivrissie dains les petétes bâmes. Es y fesïnt di fue po tieûre lai sope, o des pommates et des ôjés, dôs les ceindres. Es y péssïnt des fois lai neût. Les afaints que raimessïnt des yemaices [22], que tieuîllïnt des mouechirons [23], des blues, des ambres, des moures, des fraises, des guenats [24], s'y allïnt reposè, y nonnïnt, y djôtïnt enne boussèe.

Els aivïnt des fois les idées de s'enfelè dains ïn petchus o l'âtre po allè vouere dains lai bâme. Vôs se musès prou que piepe un de yos se ne vâgué djemaîs de le faire. Tiu saît, non pétes [25], s'è ne s'y teniaît pe encoué ïn oué, ïn loup, enne vouivre o enne âtre métchaînne béte ? Enne tchôse chure, c'ât qu'è y aivaît quâsi aidé enne pére de renaîds qu'aivïnt des fois des djuenes [26]. C'en était prou po yôs faire ai pavou.

Devés-dechus de lai Roitche-és-Tchuattes, emmé ïn repiait [27] que resannaît an enne feuille de troiye, était baîti le velaidge des Heursons. Cés-ci, quâsi tus des paysains, éyevïnt des tchevâx et chutot des roudges-bétes [28]. Les toits de yôte cïnquantaînne de majons étïnt ai pô prés tus tiœuvies en étrain. E n'y aivaît dière que cés de lai fouerdge, de lai tiure et de la ribe qu'aivïnt des échannes. Le toit di petét môtie était tiœuvie de lèves [29]. Les pus véyes mâjons aivïnt de l'étrain pendaînne que les épis étïnt don en aivâ et en defœûs. D'âtres étïnt tiœuvies an lai piaintchatte : le gros bout était en aivâ, le petét en aimont et en dedains.

Le repiait aivaît trâs sens pôses chus d'encoué prou hâts baincs de roitches, des sens de bije, de médi et d'ouere. De lai sens de mieneût [30], des bainçons sôtenïïnt ïn grôs repiait cetu des tiœumaînnes. Lai tierre était bouenne se ce n'ât enne petéte noue [31], qu'è n'yi crâchaît que di foin de seigne [32], et le graitteri [33] di hât d'ïn peû [34], qu'an n'yi voyaît que di poi et des mouéres de tchïns [35].

Cman que le ruaidge [36] de lai tchœumenâtê di Pairpeuillat djoutaît lai Fraintche-Comtê, les dgens, paidé, se mâssïïnt ïn pô tus de faire de lai contrebande. Cman qu'è y aivaît, tot â di toué, d'épâsses et hâtes djoux, des pétures brossenouses, et des raindgies [37] sains fïn, le dgibie de poi et de pieume ne mainquaît pe (et les bracouennies non pus) tchie les Heursons, et aitot tchie les Foiyïns [38] di velaidge véjïn de lai Retenue. Selon l'ouere que tiraît [39], en diaît des énoubyes (des nues traquèes en Suisse o bïn en Fraince) : « Les énoubyes veniant à touba(c) ».. o bïn : « Les énoubyes [40] vaint an lai sâ. » [41]

Les dgens des doux velaidges étïnt tus ïn pô pairents. Es se conveniïnt aiche bïn que les dieche doigts des doues mains. Es se ne

tuaient pas comme ceux d'antan, mais ils allaient quémander et larronner dans toutes les maisons, notamment dans les métairies des côtes du Doubs. Des bûcherons, des braconniers, des charbonniers, des chaufourniers, des contrebandiers venaient aussi s'abriter du vent ou de la pluie dans les petites baumes. Ils y faisaient du feu pour cuire la soupe, ou des pommes de terre et des oiseaux sous la cendre. Ils y passaient parfois la nuit. Les enfants qui ramassaient des escargots, qui cueillaient des champignons, des myrtilles, des framboises, des mûres, des fraises, des baies de viorne, allaient s'y reposer, y goûter, y folâtrer un moment.

Ils avaient quelquefois envie de se glisser dans un pertuis ou l'autre pour aller examiner l'intérieur de la baume. Vous pensez bien qu'aucun d'eux ne s'y hasarda jamais. Qui sait, n'est-ce pas, s'il ne s'y tenait pas encore un ours, un loup, une vouivre ou quelque autre mauvaise bête ? Une chose certaine, c'est qu'il y avait presque toujours un couple de renards ayant parfois des renardeaux. Il n'en fallait pas plus pour les effrayer.

Au-dessus de la Roche-aux-Chouettes, au milieu d'un replat ressemblant à une feuille de trèfle, était bâti le village des « Hérissons ». Ceux-ci, presque tous des paysans, élevaient des chevaux et surtout des « rouges bêtes ». Les toits de leur cinquantaine d'habitations étaient généralement couverts en paille. Il n'y avait guère que ceux de la forge, de la cure et du pressoir qui fussent couverts en bardeaux. Le toit de la petite église était chargé de dalles nacrées. Les plus anciennes maisons étaient couvertes en « paille pendante » dont les épis se trouvaient en bas et partant à l'extérieur. D'autres avaient la paille disposée « à la planchette » : la partie inférieure des tiges était placée « en aval » et les épis « en amont » et cachés.

Le replat avait trois bords assis sur des bancs de rochers assez élevés, des côtés de bise, de midi et de vent. Du côté de minuit, de petits bancs soutenaient un grand replat, celui du pâturage communal. La terre était bonne à l'exception d'une petite « noue » où ne croissait que du foin de « sagne », et le « graitteri » du haut d'un « peû », où l'on ne voyait « que du poil et des museaux de chiens ».

Comme le réage de la communauté du Parpaillot jouxtait la Franche-Comté, les gens, parbleu, étaient tous quelque peu contrebandiers. Comme il y avait, tout autour, d'épaisses joux de haute futaie, des pâtures broussailleuses et des haies interminables, le gibier de poil et de plume ne faisait pas défaut (et les braconniers non plus) chez les Hérissons ou chez les Fouines, du village voisin de la Retenue. Selon le vent qui soufflait, on disait des « énoubyes » (des nuages chassés vers la Suisse ou vers la France) : « Les « énoubyes » viennent au tabac »... ou bien : « Les « énoubyes » vont au sel ».

Les gens des deux villages étaient presque tous apparentés. Ils s'entendaient aussi bien que les dix doigts des deux mains. Ils ne se

mairïïnt qu'entre yos, les bouebes d'ïn velaidge d'aivô les baîchates de l'âtre.

* * *

Que çan sait aivâ les Heursons di Pairpeuillat o bïn les Foyïns de lai Retenue, ès ne saivïnt vouere des dgens étraindges dains yôte velaidge. Es les houssïnt [42], yôs beillïnt lai pâle â tiu. Es n'airïnt piepe semonju [43] és aimœûnies de yôs baîjie le derrie. Ce n'ât pe yos que yôs airïnt â moins dit, cman nos véyes dgens : « Due vôs reconduje ! » o « Due vôs aissiste ! » Nom de de lai ! èls ailouxïnt [44] yos tchïns de voidge de contre yos. Les afaints les caillolïnt. Les dgens des âtres yues ne pouéyïnt pe trovè de lœudgements ne â Pairpeuillat, ne an lai Retenue. Les Heursons et les Foiyïns étïnt cman le crâmeil, que môtre les dents aichetôt qu'an entre dains lai tieûjenne.

Ces que piédïnt ïn vâlat o enne servainte étïnt tot comptant aivetchis de ne les pe voidgè trop longtemps, po qu'ès ne feuchïnt pe fouéchie de dépôsè yôs paipies dains lai tiœumenâtè. Els airïnt pouéyu, non pétes, tchoir an sai tchaîrdge, s'ès tchoiyïnt malaites, o s'ès veniïnt trop véyes. Les piédous et les piédies [45] fâtifs voiyïnt di pays [46]. Ces-ci se voiyïnt reboussès pés que le tchioni [47] d'enne niée de tyïnze létans. (An ne sairait runnè les poueres dgens mains an les peut faire ai puerè). An reciaît meux les ôjés d'herbâ que ne faint que de péssè : maignïns, tchétrous de poues, de belïns, de tchïns, de tchaits, raiyuous d'aîjements de tiere, peingnous de tchainne.

E y airrivé enne annèe qu'è y eut paitchot enne aivâlèe [48] de foin, cman qu'an n'en aivaît encoué djemaîs vu. Le tchâd-temps, è n'yi veniét pe quâsi de soillous dâs l'Aidjoue. Cman que lai fouinnéjon était aivu aittairdgie, èls étïnt demouérès dains les bés. (Les hâts [49] s'en tirerïnt cman qu'ès pouérrïnt).

Le mére di Pairpeuillat, le véye Pairpi, feut aîje de pouéyè piédie ïn djuene Vadais, le bé Guizi, d'enne vingtainne d'annèes, qu'aivaît bïn de lai reveniaince. Ce n'était pe un de ces soitchirons o de ces sacouennés di Vâ Trebi que n'aint pe de krafe, mains ïn bouebe des pus robuchtes, de bouenne écoute, et de bouenne commainde [50]. E vôs vœulaît soiyie, sains débouenè et sains dédjoindre [51], dâs lai pitiatte di djoué an lai roue de lai neût [52]. Le véye Pairpi, çoli ne se demainde pe, voidjé encoué le bé Vâdais po moichenè. Se vôs aivïns vu le Guizi ensoiyie et enrouetchie lai dgierbe. E ne demouéraît, po lai loiyie, dren pus longtemps chus enne dgierbe que le pou chus lai dgerenne. E soiyaît aiche bïn d'aivô le voulain que d'aivô lai fâx. Aidon, an n'écouaît pe encoué an lai mécanique ai brais o ai tchevâx. An djoiyéchaît le syin, ai tchaipye et baittaint, po écoure le biè, et po lai foue grainne — l'avouenne, l'ouerdge — an ainmaît meux écoure à souetat [53]. Cman que le djuene Vâdais était churement ïn bon écôssou, le Mére di Pairpeuillat le voidgé djunque en hèrbâ. Le bé Guizi se

mariaient qu'entre eux, les gars d'un village, avec les jeunes filles de l'autre.

* * *

Que ce fussent les Hérissons du Parpaillot ou les Fouines de la Retenue, ils ne pouvaient supporter des étrangers dans leur village. Ils les « houssaient », leur flanquaient la pelle au séant. Ils n'auraient même pas offert aux mendiants de leur baiser le derrière. Ce ne sont pas eux qui leur eussent du moins dit, comme nos vieilles gens : « Dieu vous reconduise» ! ou «Dieu vous assiste» ! « Nom de de là » ! ils excitaient leurs chiens de garde contre eux. Les enfants les lapidaient. Les gens des autres lieux ne pouvaient point trouver de logements, ni au Parpaillot, ni à la Retenue. Les Hérissons et les Fouines imitaient la crémaillère qui montre les dents aussitôt qu'on entre dans la cuisine.

Ceux qui engageaient un valet ou une servante étaient immédiatement avertis de ne pas les garder trop longtemps, afin qu'ils ne fussent pas contraints de déposer leurs « papiers » dans la communauté. Ils eussent pu, n'est-ce pas, tomber ensuite à sa charge, s'ils devenaient malades ou trop âgés. Les maîtres et les domestiques fautifs étaient alors malmenés. Ces derniers se voyaient encore plus repoussés que le « tchioni » d'une nichée de quinze porcelets. (On ne saurait ruiner les pauvres gens mais on peut les faire pleurer). On accueillait mieux les oiseaux d'automne : « magnins », châtreurs de porcs, de béliers, de chiens, de chats, réparateurs de vaisselle, peigneurs de chanvre.

Il vint une année où il y eut partout une « avalée » de foin, comme on n'en avait encore jamais vu. Au temps chaud, on ne vit arriver que très peu de faucheurs ajoulots. Comme la fenaison était retardée partout, ils étaient demeurés dans la plaine. (La Montagne se tirerait d'affaire comme elle le pourrait).

Le maire du Parpaillot, le vieux Pairpi, fut aise de pouvoir engager un jeune Vâdais, le beau Guizi, âgé d'une vingtaine d'années, à la physionomie des plus revenantes. Ce n'était pas un de ces êtres secs et maigrelets du Val Terbi qui ne sont pas vigoureux mais un gars des plus robustes, « de bonne écoute et de bonne commande ». Il voulait vous faucher, sans « déborner et sans déjoindre », depuis la piquette du jour à la tombée de la nuit. Le vieux Pairpi, vous le devinez, garda encore le beau Vâdais pour moissonner. Il eût fallu que vous vissiez le Guizi allonger le lien de bois avec de la paille, puis lier la gerbe sur laquelle il ne restait pas plus longtemps que le coq sur la poule. Il fauchait aussi bien avec la faucille qu'avec la faux. En ce temps-là, on ne battait pas encore les céréales avec la machine à bras ou à chevaux. On employait le fléau, à courroie et battant, pour battre le blé, mais pour la « forte graine » — l'avoine, l'orge — on préférait la perche recourbée. Comme le jeune Vâdais

pouéyét don édie ai voiyenè, ai traîre le tchainne et peus ai creuîllie és pommattes [54]. Ce n'ât pe ren que d'écoure â souetat. E fât aiccouédjè [55] po beillie ïn tchemïn. Allè et reveni chus l'iere, en friaint [56] d'aivô le souetat, c'ât enne tchâde [57]. Po écoure l'ouerdge et l'avouenne, an les vire an lai béye [58].

Chus ïn grôs bïn, cman cetu di véye Pairpi, è y é aidé âtye [59] ai faire. An n'aivaît pe fâte [60] de le commaindè. C'était ïn piaîji de l'ôyi aidé tchaintè des tchainsons cman cetée-ci :

Lais ! [61] qu'i vorôs bïn étre
L'ôjelat di bôs voulaint :
Tot droit i m'évoulerôs
Le traivée di bôs di roi,
Es étaings de mon pére,
I m'en âdrôs baingnie, [62]
Ch'les dg'nonyes [63] de mai mie,
I r'verôs me réchue.

Çoli ne l'envoidjaît pe d'aifforè les bétes, de les aitieudre â bené, de djetè les étâles, d'aippointie le loitchat, de tchaipujie [64] le bôs, de raiyue les moubyes. Maifri, le bon-temps aiprés, note Vâdais était encoué tchie le véye Mére. Diaîle empouétche [65], ce n'était pe le môment de le renvie. E faillaît éparoiyie, décombrè, étendre les montrenieres [66], mouennè des beureux [67] de mieûle, allè an lè crovèe des baîrres et des vies, faire à tiœutchi, piaintè les pommattes, rœuvri les tairâs d'aivô l'étiupe [69]. E faillaît chutôt voingnie le tremi. Voici cman qu'an s'y preniaît aidon. Vôs palïns tot le laîrdge di câre [70] d'aivô ïn palou [71] o bïn ïn pieutchet (i veux dire que vôs copïns les mottes d'aivô les raicennes). Vôs les breûlins dains ïn fouennetat [72], heûte ai dieche djoués de temps. Enne fois qu'elles étïnt tot rœûtis, vôs les étendïns chus le câre et vôs y vouingnïns ço que vôs vœulïns. L'annèe aiprés, vôs pouéyïns virie d'aivô lai tchairrue de bôs, que n'aivaît qu'enne aroille. Çoli était veni doucïn [73]. Laivoué è y aivaît des crâts, è faillaît, â bout de tchétye roue, eurbotè l'aroille de bôs de lai bouenne sens. Ço que vôs viries d'ïn djoué mitenaint, è faillaît enne senainne aidon.

L'annèe se repéssé, cman l'âtre, ai fouennè, moichenè, voiyenè, écoure. Aidon, an écouaît â souetat, chus les ieres en tiere o en maîne, et à syin, chus les ieres piaitenèes. An étendaît vingt dgierbes des doues sens de lai graindge. Les écossous [74] aivïnt faît enne tchâde, qu'an diaît, tiaind qu'elles étïnt baittues. Es boiyïnt enne petéte gotte po aivâlè lai poussiere. An raiméssaît son grain an ïn moncé. An le vannaît d'aivô ïn van po rôtè les peilles et lai poussiere [75] ; an le rain-

était sûrement un bon batteur, le maire du Parpaillot le garda à son service, jusqu'en automne. Le beau Guizi put donc s'aider à récolter le regain, à arracher le chanvre et à creuser les pommes de terre. Ce n'est pas chose facile de battre à la perche. Il faut « s'accorder » pour « donner un chemin ». Aller et revenir sur l'aire en frappant avec ce « souetat », c'est faire une « chaude ». Pour les battre, on tourne l'orge et l'avoine à la « bille ».

Dans un grand domaine, comme celui du vieux Pairpi, il y a toujours quelque besogne à accomplir. Point n'était besoin de la lui commander. C'était un plaisir de l'ouïr toujours chanter des chansons de ce genre :

Las ! que je voudrais bien être
L'oiselet du bois volant :
Tout droit je m'envolerais
A travers le bois du roi.
Aux étangs de mon père,
J'irais me baigner,
Sur les genoux de ma mie,
Je reviendrais m'essuyer.

Cela ne l'empêchait pas de fourrager le bétail, de le chasser à la fontaine, de nettoyer les étables, de préparer le « lécher », de couper du bois, de réparer les instruments aratoires. « Mafri », le printemps suivant, notre Vâdais était encore chez le vieux maire. « Diable emporte ! » Ce n'était pas le moment propice pour le congédier. Il fallait épierrer, décombrer, étendre les taupinières, aller à la corvée des « barres » et des chemins, mener des tonneaux de purin, préparer les courtils, planter les pommes de terre, rouvrir les fossés avec « l'étiupe ». Il fallait surtout semer le blé de Pâques. Voici comment on procédait alors. Vous écobuiez le champ tout entier avec une écobue ou un « piochard » (c'est-à-dire que l'on enlevait les mottes avec les racines). Vous les brûliez dans une petite meule, durant une huitaine de jours. Une fois bien consumées, vous les étendiez sur la pièce de terre et y semiez ce qui vous convenait. L'an d'après, vous pouviez labourer avec la charrue de bois, qui n'avait qu'une oreille, car le sol était devenu friable. Sur la pente des crêts, il fallait, au bout de chaque sillon, remettre le versoir de bois du bon côté. Ce que vous labourez en un jour actuellement exigeait alors une semaine de travail.

La seconde année se passa, comme la première, à faner, moissonner, récolter le grain, battre en grange. Cette dernière besogne se faisait au « souetat », sur les aires en terre ou en marne, et au fléau à battant, sur celles en madriers. On étendait vingt gerbes, des deux

dgeaît d'aivô ïn raindge, po rôtè lai croueye grainne, et an le pouétchaît dains l'entchétre, aiprés l'aivoi meûjurie d'aivô ïn penâ.

* * *

Le véye Pairpi s'était dit qu'è beillerait son condgie an son vâlat, â derrie de l'herbâ, tiaind que tote sai grainne serait baittue. E y en encrâtraît churement pouéche que le bé Guizi, s'èl était ïn crâne ôvrie, était aitot de bouenne éyeuve [76] et nian un de ces bouétchats que ne saint pe vivre.

Cman que le Mére di Pairpeuillat rècâté ses rhumâtisses et qu'è teniét meînme le yét aiprés lai Saint-Maîtchïn, è ne pouéyaît pus dière se péssè di Vâdais. E se décidé (sai fanne et sai baichate ne demaindïnt pe meux non pus) de le voidgè encoué djunque â paitchifœus [77].

Les dgens de lai tiœumenâtè ne gronsenenn' pe trop, lai premiere annèe (èls aivïnt voidgè yôs soillous ïn pô pus longtemps qu'ès n'étïnt aivéjies de le faire) [78]. Mains yos, ès ne les aivïnt pe encoué voidgè tot l'huvie et djunque à derrie temps ! Tiaind qu'ès seun' que le Pairpi ne renvierait pe ci Guizi, ès pityenn' lai mouetche [79] po tot de bon. An paidjeune âtye an ïn mére mains nian pe tot. E ne fât pe tot de meînme doues souetches de livres o de penâs. E y é ïn bout en tot. An en faît taint an enne yemaice qu'an yi faît ai traîre les écouenes [80]. In mére n'ât pe ïn prïnce. Se le Vâdais (le Caimp-voulaint, qu'an y diaît mitenaint) tchoiyaît enne fois an lai tchaîrdge de lai tiœumenâtè, ce n'ât pe le véye Pairpi, non pétes, que pujerait dains sai bouéche ?

Le brut se beillé [81] que le bé Guizi n'était qu'ïn Sairraisïn, pouéche qu'an l'aivaît vu enne fois djâsè d'aivô enne rote de penolies qu'aivïnt péssè doues trâs senainnes dains enne saçaie. Les fannes et les baîchates di Pairpeuillat n'eun' ren de contre lu djunque tiaind qu'elles voiyenn' qu'è mouennaît féte [82] an lai Mouenityatte tchie le véye Mére. Cetu-ci n'y voiyét longtemps, lu, que di fue et des roudges capes. Les dgens djâsenn' taint qu'è yi veniét âtye és aroilles, et peus qu'è ne trïnné pe de vouere que sai baîchate ne voiyaît pe envi [83] le vâlat. Cman que cetu-ci fascaît des fïns meux les crattes, les rèsses [84] et les créles, le Pairpi finéchét pai se demaindè se le bé Guizi n'était pe aiprés tot ïn Sairraisïn. E saivaît tieûre, cman yos, ïn heurson dôs les braises, d'aivô tos ses pitiats. Enne fois que le maître d'école y aivaît prâtè sai dyïndye [85], èl en djué aiche bïn, ïn soi des Beugnats [86], qu'un de ces Bohémiens. Tot çoli beillé ai craire â véye Mére que son bé vâlat était crais bïn un de ces brelandous que le moillou de yos, qu'an dit, ne vât pe le pus malerie [87]. El ât vrai que ces dgens-li, que ne musant que de rôlè les pays, ne sairïnt demouérè che longtemps râtes an lai meînme piaice. Se ce n'ât pe ai câse de lai Mouenityatte, qu'èl ât demouérè che longtemps â Pairpeuillat ? Aîye, aîye [88], c'ât lée que

côtés de la grange. Lorsqu'elles étaient battues, on disait que les « écosseurs » avaient fait une « chaude ». Ils buvaient « une petite goutte » pour avaler la poussière. On ramassait ensuite son grain en monceau. On le vannait avec un van, pour en enlever les débris de paille et la poussière ; on le criblait avec un crible, pour séparer le mauvais grain du bon qu'on mesurait ensuite avec un boisseau puis qu'on allait verser dans un des compartiments du grenier.

* * *

Le vieux Pairpi s'était dit qu'il donnerait son congé à son valet, à la fin de l'automne, lorsque toutes ses céréales seraient battues. Il lui en coûterait sûrement parce que le beau Guizi, s'il était un excellent ouvrier, avait reçu une bonne éducation et n'était pas un de ces butors ne sachant pas vivre.

Comme le maire du Parpaillot souffrit de nouveau de ses rhumatismes, et qu'il dut même s'aliter après la St-Martin, il ne pouvait plus guère se passer du Vâdais. Il résolut (sa femme et sa fille ne demandaient pas mieux non plus) de le garder encore jusqu'au « partir-dehors ».

Les gens de la communauté ne grognèrent pas trop la première année (ils avaient gardé leurs faucheurs un peu plus longtemps que de coutume). Mais eux, ils ne les avaient pas gardés encore durant tout l'hiver et jusqu'au « dernier temps » ! Lorsqu'ils apprirent que le Pairpi ne renverrait pas ce Guizi, ils « piquèrent la mouche » pour tout de bon. On pardonne quelque chose à un maire, mais pas tout. Il ne faut pourtant pas avoir deux sortes de livres ou de boisseaux. Il y a un bout à tout. On en fait tant à un escargot qu'il finit par montrer ses cornes. Un maire n'est pas un prince. Si le Vâdais (le Camp volant, comme on le nommait maintenant) tombait un jour à la charge de la communauté, ce ne serait pas le vieux Pairpi, n'est-ce pas, qui puiserait dans sa bourse ?

Le bruit courut que le beau Guizi n'était qu'un « Sarrasin », parce qu'on l'avait vu une fois causer avec une troupe de vanniers ayant passé quelques semaines dans une saulaie. Les femmes et les filles du Parpaillot ne s'offusquèrent pas de sa présence, tant qu'elles ne remarquèrent point qu'il courtisait la « Moniquette » chez le vieux maire. Celui-ci n'y vit longtemps, lui, que du « feu et des bonnets rouges ». Les gens parlèrent tant que quelque chose parvint à ses oreilles et qu'il ne tarda pas à remarquer que sa fille ne voyait pas le valet de mauvais œil. Comme ce dernier tressait excellemment les corbeilles, les « rasses » et les cribles, le Pairpi finit par se demander si le beau Guizi n'était pas en réalité un « Sarrasin ». Il savait cuire comme eux un hérisson sous les braises, avec tous ses piquants. Le maître d'école lui ayant prêté son violon, il en joua aussi bien, le soir des Beignets, qu'un de ces Bohémiens. Tout cela donna à penser

l'é raiteni tchie nos. E pouérraît bïn s'en allè de lu-meînme tot d'ïn côp, d'aivô son aîjement [89]. « Dâs ci en delai »,[90] que se diét le véye Pairpi, « i veux œûvri les doux œîls ». E n'y aivait pe ai dire, s'è ne s'en allaît pe de bon grè tot comptant, è le faillaît botè sains trïnnè an lai pouetche, chutot que les dgens di velaidge mouennïnt dje laîrdge [91]. S'an le renviaît, tiu saît s'è ne reverait pe, enne neût, d'aivô d'âtres caimps-voulaints, botè le fue an lai mâjon, empojenè l'âve des pouches o des douves. S'an le voidjaît encoué, le véye mére serait churement caboltiulè és vôtes.

Aiprés tot, ci Guizi aivaît diaingnie son pain braîvement, an lai chuou de son cevré. Çoli ferait mabïn de le dïnche bazardè. E n'y aivaît djemais ren aivu ai dire chus sai condute, mains lai baîchate di mére di Pairpeuillat et de lai Séraphïnne de lai Retenue ne pouéyaît pe tot de meînme étre po le nè d'ïn vâlat [92], che bé qu'è feuche, d'ïn bouebe que n'était crais bïn qu'ïn wandrecksèle [93].

Le Pairpi airait encoué ravouétie ai doux côps [94] devaint de se dïnche débairraissie di djuene bouebe s'an ne y était pe veni recouennè que le Tieulé [95] di Bout de lai traiveillaît dje en dedôs po se faire ai nommè mére, an lai Notre Daime voillouse [96]. Çoli ne saivaît pus dïnche allè. Le véye Mére preniét ïn soi le bé Guizi ai paît : « I te le dis piait et coué » [97], qu'è yi diét, « i te veux payie ton compte et tes tyïnze djoués, qu'i te tchïntyeraîs. Te t'en âdrés demain le maitïn, aiprés le dédjunon. I te tiuâs dje bon viaidge et bouenne tchaince. — Poquoi ât-ce que vôs me renvietes ? Qu'ât-ce qu'i vôs aie faît ? I m'en ne veux pe allè. Vôs ais encoué fâte de moi. Vôs tenis le yét [98] aichetôt qu'è y é ïn retchaindje de temps. E n'y é pe moins de besoingne, bïn â contrére, que tiaind qu'i seus veni. Et peus vôs étes doux l'ôvries de moins. Vôte Pieratte é mairiè le Djeânat de lai Seigne-és-Mïnnons, et vôte Julat, lai Mélie de lai Retenue. — I ne dis pe que nian, mains... — Ç'ât mon devoi de demouérè ci, et c'ât le vôtre de m'encoué voidgè. At-ce que vôs ais djemaîs aivu ai se piaindre de moi ? — Nian, mains les dgens me dévouerant [99] de t'aivoi voidgè che longtemps. — At-ce qu'è n'y é pe de vâlats o de servaintes quâsi dans totes les mâjons ? — C'ât lai voiretè, mains ès ne les voidjant pe pus d'enne séjon. Els aint che pavou d'aivoi djemaîs ai payie ïn djoué d'hôpitâ po yos ! Quél aiffaire [100] çan serait, s'ès tchoiyïnt pus taîd an lai tchaîrdge de lai tiœumenâtè !... I sais bïn que te n'és djemaîs dit, cman les poirâjous : « Mon Due, que lai tiere ât béche ! » Mains s'i veux pouéyè étre eurnommè [101] mére di Pairpeuillat, èl ât grôs temps que te t'en alleuches. Sains çoli le Tieulé, que vouéte mai piaice, serait bïn trop aîje. Djunque ai ci, nôs n'aivïns djemaîs voidjè pus lontemps ïn soillou que djunque â djoué des Beugnats. E m'en encrât brâment, Guizi, mains tïns-te le po dit : c'ât fïn fini, cman le mairtchie de Thiebât [102]. — Et bïn, dainnet, tïntes-vos le aitot po dit : i ne m'en âdraîs pe. Ce n'ât pe dïnche qu'an remèchie les dgens. —

au vieux maire que son valet pourrait bien être un de ces rôdeurs dont le meilleur, dit-on, ne vaut pas le moindre. Il est vrai que ces gens-là, qui ne songent qu'à parcourir le monde, ne sauraient se fixer longtemps au même lieu. Ne serait-ce toutefois pas pour les beaux yeux de notre Moniquette qu'il est resté si longtemps au Parpaillot ? Oui, oui, c'est elle qui l'a retenu chez nous. Il pourrait bien s'en aller soudain volontairement avec elle. « Dorénavant », se dit le vieux Pairpi, « j'ouvrirai les deux yeux ». Il n'avait pas à regimber : s'il ne partait pas de bon gré, sans tarder, il fallait le mettre immédiatement à la porte, d'autant plus que les gens du village tempêtaient déjà. Si on le renvoyait, qui sait s'il ne reviendrait pas, une nuit, avec d'autres camps volants, mettre le feu à la maison, empoisonner l'eau des puits et des sources. Si on le gardait encore, le vieux maire serait sûrement culbuté aux prochains votes.

Ce Guizi, après tout, avait honnêtement gagné son pain à la sueur de son front. Cela ferait mal au cœur de l'éconduire ainsi. Sa conduite n'avait jamais rien eu de répréhensible, mais la fille du maire du Parpaillot et de la Séraphine de la Retenue ne pouvait assurément point devenir la femme d'un valet, si beau fût-il, d'un gars qui n'était peut-être qu'un trimardeur.

Le Pairpi aurait encore hésité avant de se débarrasser ainsi du jeune homme, si on n'était venu lui rapporter que le Tieulé du Bout du village agissait déjà sourdement pour le remplacer à la mairie, à la « Notre-Dame veilleuse ». Cela ne pouvait plus continuer ainsi. Le vieux maire prit un soir le beau Guizi à part : « Je te le dis plat et court », lui dit-il. « Je te payerai ton compte, ainsi que tes quinze jours, que je te dispenserai de faire. Tu t'en iras demain matin, après le déjeuner. Je te souhaite déjà bon voyage et bonne chance. — Pourquoi me renvoyez-vous ? Que vous ai-je donc fait ? Je ne m'en irai pas. Vous avez encore besoin de mes services. Vous devez vous aliter dès qu'il y a un changement de temps. Il n'y a pas moins de besogne (bien au contraire) que lorsque vous m'avez engagé. Et puis, vous êtes deux ouvriers de moins. Votre Perrette a épousé le Jeannot de la Seigne-aux-Linaigrettes et votre Julot, l'Amélie de la Retenue. — Je ne dis pas non, mais... — C'est mon devoir de demeurer ici, et c'est le vôtre de ne pas me congédier. Avez-vous jamais eu à vous plaindre de moi ? — Non, mais les gens me harcèlent parce que je t'ai gardé si longtemps. — N'y a-t-il pas des valets ou des servantes dans les autres familles ? — Il est vrai, mais on ne les y engage que pour une saison. Ils craignent tant d'avoir à payer plus tard, pour eux, une journée d'hôpital ! Quelle affaire cela serait, s'ils tombaient un jour à la charge de la commune !... Je sais bien que tu n'as jamais dit, comme les paresseux : « Mon Dieu, que la terre est basse ! » Mais si je veux être réélu, il est grand temps que tu t'en ailles, sinon le Tieulé, qui guette ma place, serait trop aise. Jusqu'ici, nous n'avons

T'és enne téte de belïn, mains nôs te vœulans dje bïn ainéji et rétieûre [103]. — Mains, dainnet... — Crais-te qu'i n'aie pe encoué vu que te tiudes mouennè féte an note Mouenitiatte ? T'és aidé derrie ses tchâsses... Vais beillie lai segonde dœunèe [104] és roudges bétes... Nôs redjâserains de çoli, ci soi, â derrie di lôvre [105], d'aivô lai Séraphïnne et lai Mouenitiatte. »

Feut dit, feut faît. Le Pairpi et sai fanne éprœuvenn', en aicmençaint, de poire le Guizi an lai bouenne [106]. E n'y eut ren ai faire [107]. E ne vœulaît pe tyittie le Pairpeuillat. « Se te comptes chus note baîchate » [108], que yi diét son dainnet, « te pies ton temps. — At-ce t'ainmes vraiment note Mouenitiatte ? » que yi demaindé sai daînne. « At-ce que çoli ne vô sâte pe és œîls ? » que yi réponjét le vâlat. « Yet toi, baîchate, te l'ainmes aitot ? — Cman lai penelle de mes œîls. — An te remèchiaint, Mouenitiatte. — Te saîs bïn que le Gréjé di Cèneux-Vouingnie [109] compte chus toi. — E ne vïnt pe pouétchaint â lôvre ci, tos les duemouennes â soi, po que t'en mairieuches ïn âtre ? — At-ce qu'an on djemaîs vu enne baîchate de grôs paysains mairiè le vâlat de yôs dgens ? — Tiu saît se les Gréjé n'aint pe ïn airtche-bain(c) veu(d) ? — Els aint crais bïn pus de dats que d'airdgent de prâte [110]. — An on dje vu de pu grôs tchétés que dérœutchïnt. — Et bïn, ne djâsans pe de mairiaidge. Lai Mouenitiatte et moi, nôs n'en ains encoué djemaîs pailè. — Nôs ne sons pe encoué échue d'aidroit derrie les aroilles. — An lai bouenne houre. — Tot ço qu'i demainde, c'ât de pouéyè demouérè tchie vos doux trâs ans. I n'aie pe encoué faît enne lôvrèe d'aivô vote baîchate. Çan seré dïnche taint qu'i seraîs vote vâlat. — Nôs ne ferains ren contre vos idées [111]. — I vôs ôs, mains c'ât les dgens que djaippant.. — Airraindgeans-nos an l'aimiâle... Vôs ne serïns pe aijes d'aivoi ïn vâlat po ren ? — Tot chur qu'ô. [112] — Y seus d'aiccoue de vôs servi po ren, trâs ans de temps. Se lai Mouenitiatte se mairie entre temps d'aivô ci Gréjé, o bïn se vôs étes encoué sôles de moi, nos se tyitterains bons aimis. — Te m'en veux taint dire... Ce ne serait pe ren de te piedre et de te rempiaicie pai un de ces pacans et couincenous [113] de vâlats. Qu'en dis-te, Séraphïnne ? — Se ce n'était le dire des gens... [114] — Ai tot hésaîd, léchans ritè l'ouere chus les toits... — Et que tchétiun picheuche dains son soilletat-picherat. [115] — Demouére, Guizi, nôs ferains ïn écrit »... [116]

* * *

Cetu que ne vâgue ren, n'é ren, qu'an dit bïn sœuvent. C'ât aidé bon ai dire [117], mains cetu que vâgue trop, pie bïn des fois tot. Le véye Pairpi ne vœulaît pe trïnnè de s'en beillie en voidge [118]. Es vôtes de lai Notre-Daime de septembre, è feut tot bouennement bazardè [119] cman mére di Pairpeuillat. Totes les voix, se ce n'ât lai sïnne et cetée de son vâlat, se pouétchenn' chus le Tieulé, son pus grôs l'ennemi.

jamais gardé un faucheur que jusqu'au jour des Beignets. Je le regrette beaucoup, Guizi, mais tiens-le-toi pour dit : c'est « fin fini » comme le marché de Thibault. — Eh bien, maître, tenez-vous-le aussi pour dit : je ne m'en irai pas. Ce n'est pas ainsi qu'on remercie ses gens. — Tu as une tête de bélier, mais nous parviendrons à te mater et à te contraindre à te soumettre. — Mais, maître... — Crois-tu que je n'ai pas encore remarqué que tu essayes « de mener fête » à notre Moniquette ? Tu es toujours derrière ses chausses... Va donner la seconde ration de fourrage aux bêtes à cornes... Nou reparlerons de cela, ce soir, à la fin de la veillée, avec la Séraphine et la Moniquette ».

Fut dit, fut fait. Le Pairpi et sa femme se montrèrent d'abord conciliants, avec le beau Guizi. Peine perdue. Il ne voulait pas quitter le Parpaillot. « Si tu as des vues sur notre fille, lui dit son maître, tu perds ton temps ». « Aimerais-tu vraiment notre Moniquette ? » lui demanda sa maîtresse. « Cela ne saute-t-il pas aux yeux ? » répondit le valet. « Et toi, fille, l'aimes-tu aussi ? — Comme la prunelle de mes yeux. — Grand merci, Moniquette. — Tu connais bien les visées du Gréjé du Cerneux-Vernier. — Il ne vient pourtant pas à la veillée, ici, tous les dimanches soir, afin que tu en épouses un autre ? — A-t-on jamais vu la fille d'un grand paysan devenir la femme du valet de ses parents? — Qui sait si les Gréjé n'ont pas un bahut vide ? — Ils ont peut-être plus de dettes que d'argent placé. — On a déjà vu de plus grands châteaux qui s'écroulaient. — Eh bien, ne parlons pas de mariage. La Moniquette et moi, nous n'avons jamais abordé ce sujet. — Nous ne sommes pas encore essuyés convenablement derrière les oreilles. — A la bonne heure. — Tout ce que je désire, c'est de pouvoir demeurer chez vous, durant deux ou trois années. Je n'ai pas encore passé une veillée à côté de votre fille. Il en sera ainsi tant que je serai votre valet. — Nous n'agirons pas à l'encontre de vos intentions. — Je vous ois, mais les gens jappent... — Arrangeons-nous à l'amiable... Vous ne seriez pas aises d'avoir un valet sans gages ? — Certes. — Je suis disposé à vous servir gratuitement, plusieurs ans durant. Si la Moniquette se marie entre temps avec ce Gréjé, ou si vous êtes encore las de moi, nous nous quitterons bon amis. — Tu m'en diras tant... Ce ne serait pas une mince affaire de te perdre et de te remplacer par un de ces valets fainéants et lambins. Qu'en dis-tu, Séraphine ? — Si ce n'était la crainte du qu'en dira-t-on... — A tout hasard, laissons courir le vent sur les toits... — Et que chacun urine dans son vase de nuit. — Reste donc, Guizi, nous dresserons un contrat »...

* * *

Celui qui ne hasarde rien n'a rien, dit-on souventes fois. C'est facile à dire, mais celui qui risque trop, perd parfois tout. Le vieux Pairpi ne tarda pas à l'apprendre à ses dépens. A l'élection du jour

Tos les bouebes de lai Tiœumenatè s'édenn' po yi piaintè, devaint sai mâjon, ïn mé aiche hât que lai toué di môtie, qu'èls aivïnt copè à Bôs-des-Laives. Que vœulès-vos ? C'ât encoué dïnche [120], dains les petéts velaidges, et meînme des fois dains les grainds : vôs étes le bon Due âdjed'hœus, et demain, vos étes le Mâtan [121]. Le Diouedié de lai Combatte, que le Pairpi aivaît aidé pris po son moillou l'aimi, yi diét aiprés les vôtes, en paitchaint de lai Mâjon d'écôle : « Non pés, Pairpi, que c'ât ïn métchaint temps po lai tchétrure ? » Le mére caboltiulè ne réponjét ren mains è compreniét bïn ço que djâsè vœulaît dire.

E n'y aivaît pe ïn mois qu'èl était tchoi mére [122] que le Tieulé diét an ses quaitre conseillies : « Se le véye Pairpi s'ât botê en téte [123] de voidgè le Caimp-voulaint po qu'è mairieuche sai baîchate, èl é rudement mâ djâbiè [124]. S'è n'é pe vœulu traquè c't apchâr, nôs s'en vœulans dje bïn débairraissie. El ât veni ci, lai gouerdge enfairenèe, è s'en râdré, cman le loup, le mouére tieût [125]. Mains ses paipies sont dépôsès â Pairpeuillat ? — Cetu qu'ât moue n'en é pus fâte. — El ât de bon aigrun [126], et djunque li... — Etes-vos des afaints ? E n'y é que de le décombrè. [127] — Po qu'an alleuche és Souennates ? [128] — E se peut noiyie dains ïn pouche... — Cman lai Bassenatte [129], qu'aivaît ïn tiœuniat tos les ans... — Et qu'an feson ai boussè dains ïn creux de mieûle pai lai diaîdge. — Mâtan te baitte ! Djemaîs tchïn n'en débrâlé lai quoue. — Le valât â Pairpi ât fïn cman ïn renaîd et se tïnt aidé chus ses diaîdges — E nôs le fât aitot détrure de tiœumenâtè [130]. At-ce qu'è n'airrive pe aidé ïn côp que ne ressanne pe les âtres ? S'él ât mâlaîjie de le dégruatè, enne piere, en l'aimiraint bïn, yi peut tchoir dechus, dâs ïn toit d'échannes... et voili ci Guizi à bout de son mennevé [131]. Cman qu'èl ât ch'aidgi qu'ïn tchait, è regrèpouennerait bïn soie fœûs di pouche o di petchus le pus fond. — An le pouérrait empojenè d'aivô des celiejes â diaîle [132] mâssyes d'aivô des prevêdges [133]. — E n'en vouérait pe maindgie. — Le soi, â câre d'enne mâjon, ïn côp de souetat ât vite beillie. C'ât dïnche qu'an on détrut le petét Cabas. — O, mains les airtchies s'en mâssienn' et çoli fesét di bousïn. — S'an le pendaît on enne tieuchiere di grôs biassenie [134], djunque tiaind qu'è tirerait les derries ? [135] — E beillerait [136] des bés breuîllets... — Et peut, non pés, ce n'ât pe toi que yi pésserait lai couedje â cô ? — Tchïn de maignïn [137], mon aimi !... Lai Vouitiatte [138] rât de nové gairni [139]. — Elle ne veut pe raivoi le boquat [140], l'annèe que vïnt. — Nos y en vœulans faire ai péssè lai sentou [141]. — S'an yi fesaît ai sôteni que c'ât ci Sairraisïn que l'é botè ai mâ, en allaint tieudre des ambres [142] dains lai Combe-és-Tchïns ? — Elle pouérrait aitot l'aittiusè de l'aivoi vœulu détrure, pus taîd, en lai boussaint aivâ lai Roitche-és-Tchuattes. — Le tot, c'ât de lai décidè de dïnche djâsè. — I m'en tchaîrdge », que diét bâlement le Diouedié, le pus véye des conseillies [143]. C'était ïn rude atout, que prétendaît

de la Notre-Dame de septembre, il fut tout bonnement « bazardé » de la mairie du Parpaillot. Tous les suffrages, à l'exception du sien et de celui de son valet, se portèrent sur le Tieulé, son ennemi acharné. Tous les garçons de la communauté s'aidèrent pour planter devant sa maison un mai, aussi haut que la tour de l'église, qu'ils avaient coupé dans le Bois-des-Laves. Que voulez-vous ? Il arrive encore, dans les petits villages, et même parfois dans les grands, que vous soyez le bon Dieu aujourd'hui, et le diable demain. Le Diouedié de la Combatte, que le Pairpi avait toujours considéré comme son meilleur ami, lui dit après la votation, en quittant la maison d'école : « N'est-ce pas, Pairpi, que c'est un mauvais temps pour la castration ? » Le maire culbuté ne répondit rien mais comprit bien « ce que parler voulait dire ».

Un mois à peine après son élection à la mairie, le Tieulé dit à ses quatre conseillers : « Si le vieux Pairpi s'est mis en tête de garder le « Camp volant » pour qu'il épouse sa fille, son projet échouera fatalement. S'il n'a pas voulu chasser ce gredin, nous nous en débarrasserons bien nous-mêmes. Il est arrivé ici, la bouche enfarinée, il s'en ira, comme le loup, le museau cuit. — Mais ses « papiers » sont déposés au Parpaillot ? — Celui qui est mort n'en a plus besoin. — Il jouit d'une bonne santé, et jusque-là... — Etes-vous des enfants ? Il suffit de le « décombrer ». — Pour qu'on aille aux « Sonnettes » ? — Il peut se noyer dans un puits... — Comme la « Bassenatte » qui donnait naissance à un bâtard, chaque année... — Et qu'on fit pousser dans une fosse à purin par le guet de nuit. — Le diable te batte ! Jamais chien n'en « débranla » la queue. — Le valet du Pairpi est un rusé renard se tenant toujours sur ses gardes. — Il nous faut aussi le détruire de la communauté ». N'arrive-t-il pas toujours un moment qui ne ressemble pas aux autres ? S'il est malaisé de lui enlever le foie (de le *dégruatè)*, une pierre, en le visant bien, peut lui tomber dessus, d'un toit couvert en bardeaux... et voilà notre Guizi au bout de « sa javelle de chanvre » (de sa vie). Comme il est aussi agile qu'un chat, il regrimperait aisément hors du puits ou du pertuis le plus profond. — On pourrait l'empoisonner avec des baies de belladone mélangées avec des griottes. — Il refuserait d'en manger. — Le soir, à l'angle d'une maison, un coup de gourdin est vite asséné. C'est ainsi qu'on a « détruit » le petit Cabas. — Il est vrai, mais les archers s'en mêlèrent et l'affaire fit du bruit. — Si on le pendait à une des maîtresses branches du grand « blaissonnier » jusqu'aux convulsions de l'agonie ? — Il pousserait de beaux braillements... — Et ce n'est pas toi, n'est-ce pas, qui lui passerait la corde au cou ? — Chien de « magnin », mon ami !... — La Vouitiatte est de nouveau grosse. — Elle ne le redeviendra point l'année prochaine. — Nous lui en ferons passer le goût. — Si nous l'incitions à affirmer que c'est ce Sarrasin qui l'a mise à mal, en allant cueillir des fram-

qu'è ne vœulaît djemaîs mœuri pouéche que le bon Due ne le vœulaît pe et que le diaîle aivaît étieût [144] de lu [145]. C'ât encoué lu que diaît : « En enfie, è ne fât pe tchemenè trop vite le long des vies, po ne pe calbutè ïn préte, ai tot bout de tchaimp ».

Le nové Mére et les âtres conseillies ne dienn' ren. Es saivïnt bïn que ci Diouedié se tyissaît des fois en coitchatte dains l'écringne [146] de lai Vouitiatte. El était pouétchaint mairiè et ses afaints étïnt dje fœus de l'écôle.

* * *

E n'allé pe ïn mois que les airtchies di Graind-Beilli venienn' poire le Guizi, l'entchïnnenn' cman ïn bregand et le mouennen' an lai dgeôle de lai Mâjon di Pays [147].

« L'herbâ péssè », que déposé és adiaînces c'te gouïnne et mentouse de Vouitiatte, « i tieuillôs des ambres dains lai Combe-és-Tchïns. Cman qu'i n'en trovôs pe quâsi (à bout d'enne houre, i n'en aivôs encoué que djunque â premie rouetchat [148] de mai cratte) i vœulôs droit remontè â Pairpeuillat. Voili que le bé Guizi se trové tot d'ïn côp devaint moi et se botét ai me rembraissie et ai me resserrè. I aie bél aivu ai me débaittre et ai raîlè « A secoué ! » èl ât airrivè an ses fïns. In mois pus taîd, nos se retrovenn' pair hésaîd enson lai Roitche-és-Tchuattes. « T'és faît di bé ! » qu'i-z-y diét, « mains se te me veux mairiè, i ne te rantiuseraîs pe ». E n'œûvrét pe lai gouerdge et me tiudé boussè aivâ lai roitche. Se ci Diouedié n'était pe droit arrivè, i serôs mitenaint â cemetére. N'envoidje que me voili prâte de criè les paittes [149] (de bolè) ».

Le Pairpi, sai fanne et sai baîchate ne pouéyenn' dire que di bïn de yôte vâlat. An voiyaît bïn qu'an ne les écoutaît que d'enne aroille, mains les djudges les drassïnt les doues [150] po meux ôyi ces que tchairdgïnt le pouere Guizi. Pouétchaint, ces que délaivant les âtres sont bïnt sœuvent les pus oues. Cetu qu'an yi diaît le Caimp-voulaint, et que ne l'était pe dren pu que vos et moi, feut condamné ai chéx ans de chalvère.

Trâs l'airtchies feun' commaindès, lai senainne aiprés, po le mouennè en tchairat és Souennattes. Cman qu'è s'était rudement bïn condut en prijon, an ne l'entchïnnon pe po ci voyaidge. El était ch'aibiéchaint qu'an se fion an lu [151]. E n'y aivaît pe enne demée-houre qu'èls étïnt paitchis de Sainneledgie, qu'â moitan d'enne eurvenue, le condamnè sâté aivâ le tchairat et s'embrué dains les bouetchets. Les airtchies s'y aittendïnt che pô qu'ès ne musenn' piepe de criè : « An mai sâ ! An mai sâ ! » cman qu'an le crie [152], â djue de lai tchievre, po râtè le djue et ritè aiprés cetu que n'ât pe demouérè chus son bâton. Tiaind qu'ès se botenn' ai fur aiprés yôte fuère, cman qu'è bidaît aiche bïn qu'ïn tchevâ de lai Montaigne, qu'èl allaît cman ïn toulat [153], è veniét â côp [154] de se meûssie et de se coitchie, Due saît laivoué ! [155] (Les

boises dans la Combe-aux-Chiens ? — Elle pourrait aussi l'accuser d'avoir voulu la « détruire », plus tard, en la poussant dans le vide, du haut de la Roche-aux-Chouettes. — L'essentiel, c'est de la décider à parler ainsi. — Je m'en charge », dit à voix basse le Diouedié, le plus âgé des conseillers. C'était un méchant garnement prétendant qu'il ne mourrait jamais parce que le bon Dieu ne le voulait pas et que le diable éprouvait de la répulsion pour lui. Il disait encore qu'il faut cheminer prudemment en enfer, le long des chemins, de crainte de faire choir à tout moment un prêtre.

Le nouveau maire et les autres conseillers ne soufflèrent mot. Ils n'ignoraient pas que ce Diouedié se glissait parfois subrepticement dans la cahute de la Vouitiatte. Il était pourtant marié et ses enfants, déjà libérés de l'école.

* * *

Un mois plus tard à peine, les archers du Grand Bailli vinrent arrêter le Guizi, l'enchaînèrent comme un brigand et le conduisirent à la geôle de la Maison du Pays.

« L'automne passé », déposa, devant les juges, cette souillon dévergondée et menteuse, « je cueillais des framboises dans la Combe-aux-Chiens. Comme je n'en trouvais presque pas (au bout d'une heure je n'en avais que jusqu'au premier bourrelet de ma corbeille), je voulais justement remonter au Parpaillot. Voilà que le beau Guizi se trouva soudain devant moi et se mit à m'embrasser et à me presser contre lui. J'eus bel à me débattre et à crier « Au secours ! », il arriva à ses fins. Un mois plus tard, nous nous retrouvâmes par hasard au haut de la Roche-aux-Chouettes. « Tu as fait du beau ! », lui dis-je, « mais si tu veux m'épouser, je ne t'accuserai point ». Il n'ouvrit pas la bouche et tenta de me précipiter dans l'abîme. Si ce Diouedié n'était pas survenu en ce moment, je me trouverais à présent au cimetière. N'empêche que me voilà prête de crier les « pattes » (d'accoucher) ».

Le Pairpi, sa femme et sa fille ne purent dire que du bien de leur valet.

On remarquait bien qu'on ne les écoutait que d'une oreille, mais les juges les avaient grandes ouvertes, pour mieux ouïr ceux qui chargeaient le pauvre Guizi. Pourtant, ceux qui « délavent » les autres sont bien souvent les plus ords. Celui qu'on avait dénommé le camp volant, et qui ne l'était pas plus que vous et moi, fut condamné à six ans de pénitencier.

Trois archers furent chargés, la semaine suivante, de le conduire en voiture aux « Sonnettes ». Comme il s'était fort bien conduit en prison, on ne l'enchaîna pas pour ce voyage. Il était si aimable qu'on lui fit confiance. Il n'y avait pas une demi-heure qu'ils étaient partis de Saignelégier, qu'au milieu d'un taillis, le condamné sauta de la

tchïns aint bél ait fur, lai lievre les enguéye bïn). Quée coitchatte avait-é bïn pouéyu trovè ? Etait-é vés lai Daime de Cènieviès que se ne môtre que tos les cent ans ?

Les airtchies le retieurenn' paitchot : dains les djoux, les revenues, les bouetchets, les raindgies. Les Heursons et les Foiyïns di Pairpeuillat et de lai Retenue s'édenn' ai ravouétie et peus ai grèpouennè chus les bôs de biaintche et de noire djoux [156]. An déschendon et en freguenon dains les pouches, an se tyisson dains les bâmes. An feson ai entrè des tchïns bassets dains les téchenieres [157] et les petchus de renaîds [158]. An farfouéyon dains les lœudges des pétures, les mâjenattes d'aîchates [159] et les dyenies. An reviron tot dains les mâjons. An feûnon dains les étales, les tiaîves, les tchaimbres, les tieûjennes et les graindges. An ne retrovon pe le bé Guizi. Niun ne l'aivaît vu an piepe enne taitche, ne dains les doux velaidges véjïns, ne dains les més des côtes di Doubs, et ne pai les velles de lai [160]. A bout de doues trâs senaînnes, an se dion qu'èl était tot bouennement allè retrovè enne rote de Bohémiens. Mains ce n'ât pe dains yôs tchairats tiœuvies d'enne toile que les airtchies airïnt ôjè botè le nè. Les caimpsvoulaints n'étïnt pe prâs de reveni â pays. « Bon viaidge ! » qu'an yôs tiuâchon de bon tiuëre. Aiprés tot, an était débairraissie di bé Guizi, le véye Pairpi n'était pus mére, ne sai fanne mérasse, et lai Mouenitiatte demouéraît chus ses ues [161]. Le Tieulé et ses conseillies n'en demaindïnt pe de pus.

* * *

Tot d'ïn côp, an se beillon an voidge qu'an rôtait, lai neût, les trïnnés [162] des dolaîdges [183]. L'ouere les œuvraît bïn soie. Les bétes des tiœumaînnes allenn' â dannaidge dains les fïns [164]. Des polains tchoiyenn' aivâ les roitches. An boton le fue és toits d'étrain des lœudges. Les vés predjenn' yôs grillats. An retrovon des tchaits o des tchïns aissannès chus les moncés de feumie, et des dgerennes empojenèes dains yôs dgeurnis [165]. An voulon des lisses [166], entre les pôtés des ciôjures, et des bâssaînnes [167], és baîrres de coutche [168]. Les murats de pétures feun' dérœutchies pai piaices. Pus taîd, an retrovon, le maîtïn, les tchaimps et les près bôlès cman s'èl aivaît aivu pieût an lai voichèe, et les œûtches et les tiœutchis tripès, remuès, cman s'enne proue de poues-saiyès les aivïnt aivu bâssè. Lai neût, an ôyaît trïnnè des coulainnes [169] â di toué [170] des mâjons et couennè et heûlè dains les tiués. Les dgens prenïïnt çoli po des entresoingnes [171] et mœurïnt quâsi de pavou. De temps ai âtre, an criaît : « A fue ! » â devaint l'heus. An n'aivaît pe aiffaire an des vrais rifous. Piepe enne mâjon ne breûlé. Les lœudges enfues n'aivïnt djemais que les rives des toits d'étrain freulèes. Les breûlères éteingnïnt tot comptant ço qu'èls aivïnt empris. N'empouétche ! les dgens ne saivïnt pus drœumi. E y

voiture et se fourra dans les buissons. Les archers s'y attendaient si peu qu'ils ne songèrent même pas à crier : « A mon sel ! A mon sel ! » comme on le crie, au jeu de la chèvre, pour suspendre le jeu et poursuivre celui qui n'est pas resté sur son bâton. Quand ils se mirent à courir après leur fugitif, comme il allait aussi vite qu'un cheval de la Montagne, qu'il filait comme un « quinet », il parvint à s'éclipser et à se gîter, Dieu sait où ! (Les chiens ont beau courir, le lièvre se moque pas mal d'eux). Quelle « cachette » avait-il bien pu découvrir ? Etait-il auprès de la Dame de Cernévillers qui ne se montre que tous les cent ans ?

Les archers le recherchèrent partout : dans les forêts, les taillis, les broussailles, les haies vives. Les Hérissons et les Fouines du Parpaillot et de la Retenue s'aidèrent à regarder et à grimper sur les arbres à feuilles ou à aiguilles. On descendit dans les puits qu'on affouilla, on se glissa dans les « baumes ». On fit pénétrer des chiens bassets dans les « tessonnières » et les pertuis de renards. On farfouilla dans les loges à bétail des pâtures, dans les ruchers et les greniers. On bouleversa tout dans les maisons. On fureta dans les étables, les caves, les chambres, les cuisines et les granges. On ne découvrit pas le beau Guizi. Nul ne l'avait vu en aucun lieu, ni dans les deux villages voisins, ni dans les fermes des côtes du Doubs, et ni dans les lieux avoisinants. Au bout de quelques semaines, on pensa qu'il avait tout bonnement rejoint une troupe de Bohémiens. Toutefois, ce n'est pas dans leurs voitures couvertes de toile que les archers eussent osé mettre le nez. Les camps volants n'étaient pas près de revenir dans la contrée. « Bon voyage ! » leur souhaita-t-on de bon cœur. Après tout, l'on était débarrassé du beau Guizi, le vieux Pairpi n'était plus maire ni sa femme mairesse, et la Moniquette « demeurait sur ses œufs ». Le Tieulé et ses conseillers n'en demandaient pas de plus.

* * *

On prit soudain garde que les « trïnnés » des « clédards » étaient enlevés pendant la nuit. Le vent pouvait ainsi aisément les ouvrir. Le bétail des pâturages communaux causait des dommages dans les prairies. Des poulains tombèrent des rochers. On mit le feu aux toits de paille des loges à bétail. Les veaux perdirent leurs grelots. On retrouva des chiens et des chats assommés sur les monceaux de fumier, et des poules empoisonnées dans leurs poulaillers. On enleva des « lisses », entre les poteaux des clôtures, et des « bâssaînnes », aux « barres de couche ». Les murets de pâtures furent démolis par places. Plus tard, le matin, on vit les champs et les prés roulés comme s'il avait eu plu « à la versée », et les ouches et les courtils foulés, remués, comme s'ils avaient été fouillés par une harde de sangliers. La nuit, on oyait traîner des « coulaînnes » autour des maisons, et corner et hurler dans les cheminées. Les gens prenaient cela pour des entre-

en é que passenn' et ésseutchenn' des houres de temps, dâs derrie les lâdes.

An se décidon ai yevè des diaîdges, dâs lai roue de lai neût an cetée di djoué [172]. An airait dèvu y musaît pus vite. Ces diaîdges voidgïnt aitot les djoux, les revenues et les tiœumaînnes. Enne fois o l'âtre, ès craiyenn' vouere ïn hanne se sâvè chus les toits, dains les bôs et dains les pétures. Selon les uns, c'était ïn petét l'hanne, qu'aivaît enne londge noire baîrbe, et selon les âtres, ïn long sains braintches [173], que tendaît le tiu cman ïn peulletie [174].

Niun ne se demaindé se le bé vâlat ne reveniaît pe, lai neût, de pai lu [175], o bïn d'aivô d'âtres, po se repaiyie di mâ [176] qu'an y aivaît faît. An se diaît qu'èl était crais bïn tchie les Albriches [177] o dains les brussâles de lai Mê. Aiprés tot, è n'aivaît pe côtè ïn sô an lai Tiœumenâtè ; è n'aivaît djemaîs faît de mâ an niun, piepe an ïn taivin ne an enne bèbouerattе. An l'avaît trïnnè és âdiainces [178], an l'aivaît faît ai condannè â chalvère. An n'était pe prâs de le revouere â paiyis : è saivaît ço que l'aittendaît. Tiaind qu'an djâsaît de lu an ne pailaît pus di caimp-voulaint, mains de nové di bé Guizi. E y en é bïn que çoli yôs fesaît mâ â bïn, en se raivisaint qu'an s'était débairraissie de lu pai des grôsses mentes [179]. Cment se méfiè de lu, di môment que l'ôjé de neût ne s'en preniaît ne â Diouedié, ne an lai Vouitiatte, mains djuaît des métchaints toués aiche bïn â Pairpi qu'â Tieulé ?

Nôs ains dje vu que les dgens de lai Retenue et di Pairpeuillat vétïïnt en bons aimis, et que les bouebes et les baîchates se ne mairïïnt qu'ensouenne [180]. El airrivé tot de meînme que les Heursons fesenn' le tchairibairi an ïn vavré de lai Retenue qu'aivaît mairiè enne djuene baîchate di Pairpeuillat. C'était ïn pô aiprés lai fute di vâlat di Pairpi. Dâs don, les bouebes et les âtres dgens des doux velaidges se ne seun' [181] pus vouere. C'ât enne vraie haiyéchaînce qu'èls eun' bïntôt l'un po l'âtre [182]. Els airrœutchïnt ces que reveniïnt di lôvre. Es se baittïnt dains les fïns. Les fannes se sâtïnt â poi, aiprés les vépres. (An pailon meînme de baîti ïn môtie an lai Retenue). Des Heursons et des Foiyïns se niaffenn' chus le tchaimp de foire de Sainneledgie. An aicmençon d'allè maindgie des vouityes [183] és âdiainces.

Le laîneût qu'aivaît piaquè d'épaivurie lai neût les dgens di Pairpeuillat raicmencé de faire ai pailè de lu. (Les Heursons ne montïnt pus lai diaîdge). An rôyon, â Pairpeuillat, ïn hanne hieutchie cman enne tchuatte o ïn deu, dâs le premie â derrie tchaint di pou. An taquaît [184] contre les tâlvannes [185]. E sannaît des fois que le mâlôjé [186] était dains le tiué, dains lai graindge o dains l'allou di dyenie [187]. An fesaît ai chaquè les lâdes ô les dolaîjes. Des fois — ch'mon âme, c'ât lai voirtè — an aippelaît les mairgats [188], chus les toits. Enne baîchate eurconté qu'an l'aivaît rembraissie chus le cevré, anmé lai neût. Enne âtre (lai lenne beillaît [189]) aivaît vu enne souetche

signes et n'étaient pas loin de mourir de peur. De temps à autre, on criait : « Au feu ! » devant l'huis. On n'avait pas affaire à de véritables incendiaires. Aucune maison ne brûla. Les « loges » allumées n'avaient jamais que les bords des toits de paille roussis. Les brûleurs éteignaient tout de suite ce qu'ils avaient enflammé. N'importe ! les gens ne pouvaient plus dormir. D'aucuns guettaient et épiaient, des heures durant, derrière les volets.

On se décida à lever des gardes, de la « raie de la nuit » à celle du jour (du crépuscule à l'aube). On aurait dû y songer plus tôt. Ces guets surveillaient aussi les « joux », les taillis et les pâturages communaux. Une fois ou l'autre, ils crurent apercevoir un homme fuir sur les toits, dans les bois et les pâtures. Selon les uns, c'était un homme de petite taille, portant une longue barbe noire, et selon les autres, un « long sans branches », qui tendait le séant comme un « pelletier ».

Personne ne se demanda si le beau valet ne revenait pas, la nuit, seul ou avec d'autres, se venger du mal qu'on lui avait fait. On se disait qu'il était peut-être chez les « Albriches » ou dans les brouillards de la mer. Après tout, il n'avait pas coûté un sol à la communauté ; il n'avait jamais fait de mal à personne ni même à un taon ou à un moucheron. On l'avait « traîné aux audiences », et fait condamner au pénitencier. On n'était pas près de le revoir au pays : il n'ignorait pas ce qui l'y attendrait. Lorsque l'on parlait de lui, on ne jasait plus du « camp volant », mais de nouveau du beau Guizi. D'aucuns étaient fort chagrinés, en se souvenant qu'on s'était débarrassé de lui par des calomnies. Comment aurait-on pu le soupçonner, puisque l'oiseau de nuit ne s'en prenait ni au Diouedié, ni à la Vouitiatte, mais jouait de mauvais tours aussi bien au Pairpi qu'au Tieulé ?

Nous avons déjà vu que les gens de la Retenue et du Parpaillot vivaient en bonne harmonie et que les gars et les jeunes filles ne se mariaient qu'entre eux. Il arriva toutefois que les Hérissons firent un charivari à un veuf de la Retenue qui avait épousé une jeune fille du Parpaillot. C'était quelque temps après la fuite du valet de l'ancien maire. Depuis lors, les jeunes gens de ces deux villages commencèrent à se détester puis à se haïr farouchement. Ils se jetaient des cailloux en revenant de la veillée. Des rixes éclataient dans les « finages ». Les femmes se prenaient aux cheveux, après les vêpres. (On parla même de bâtir une église à la Retenue). Des Hérissons et des Fouines se souffletèrent sur le champ de foire de Saignelégier. On se mit à aller « manger des « wecks » devant le juge. Le malfaisant noctambule, qui avait cessé d'effrayer les gens du Parpaillot, recommença à faire parler de lui. (Les Hérissons avaient renoncé à monter la garde). On entendit de nouveau, au Parpaillot, un homme hululer comme une chouette ou un duc, du premier au dernier chant du coq. On frappait aux cloisons de bois. Il semblait parfois que le « mal-

de béte, chus l'airtche-bainc [190]. Tiaind qu'elle aippelé yôs dgens [191], l'ainimâ (o bïn l'hanne) sâté aivâ lai fenétre [192]. (Ce n'était crais bïn qu'ïn grôs tchait !). Devaint de sâtè bés, ïn petét l'hanne (que reconté enne âtre baîchate) se pendét à pense-mâ [193] de lai fenétre de sai tchaimbratte. El airait faillu l'oyi fur bâton [194] dains le voirdgie ! Le diaîle n'ât pe pés, qu'an n'aivaît encoué djemaîs vu çoli !

An lai fïn di compte [195], ce n'était pus enne vie â velaidge. Etait-'ce an des reveniaints, o és Foyïns de lai Retenue, qu'an aivaît aiffaire à Pairpeuillat ? Les dgens de ceutte tiœumenâtè, ai foueche d'en taint vouere, ribon mairion [196], étïnt hontoux cman des tchïns quouats. Et peus « en revoici bïn d'enne âtre » ! [197] Lai Vouitiatte se retrové de nové épâsse [198]. Le nové Conseil de lai Tiœumenâtè aivaît décidè que se çoli y airrivaît encoué enne fois, an se débairraisserait de lée d'enne faiçon o de l'âtre. Elle se tiré d'aiffaire en sôteniaint qu'ïn Foyïn était montè enne neût dains sai tchaimbratte et qu'èl aivaît menaicie de lai décombrè s'elle raîlait : « A secoué ! » Le Diouedié saivaît, lu, ai quoi s'en teni mains vos se musès prou qu'è n'œuvrét pe lai gouerdge. Les Heursons di Pairpeuillat aissannenn' quâsi, le djoué qu'elle bôlé [199], le pouere bogre de lai Retenue qu'elle aivaît fâssement aittiusè. C'ât po le côp qu'an boton chus le dôs [200] des Foiyïns tot ço que se fesét de mâ lai neût. Çan feut, sains râte, enne petéte dyiere entre les doues tiœumenatès véjennes. Le Graind-Bailli ne raimouénné ïn pô lai paix qu'an enviaint, â Pairpeuillat et en lai Retenue, enne compaignie de soudaîts que montenn' neût ai djoué lai diaîdge.

I n'aie pe fâte de vôs dire que les tchicouenn' piaquenn' et que les laîneûts demouérenn' piain [201].

* * *

Mitenaint le caimp-voulaint — ou putôt le bé Guizi — était bïn rébiè, se ce n'ât pai le véye Pairpi qu'è y était airrainvie [202] d'aivoi predju un che bon vâlat que ne demaindaît meînme pus de gaidges. (E yi paidjenaît d'étre aivu bazardè ai câse de lu de sai piaice de mére). Sai baîchate, bïn chur, lai djuene Mouenitiatte, s'aittendaît ai revouere le bouebe qu'elle ainmaît aidé pus. Elle sentaît qu'è ne dèvaît pe étre bïn loin et qu'elle le revoirrait tôt o taîd. Elle se demaindaît meînme se ce n'était pe lu que des baîchates crayïnt aivoi vu. (Nian, elle eurbôlaît [203], qu'elle se diaît aiprés, elles n'aivïnt que sondgie çoli).

N'empouétche ! An ne saît djemaîs [204], non pétes ? Tot peut enne fois airrivè... Elle drassé ïn soi enne étchiele, devaint lai fenétre de sai tchaimbratte. Elle trïnné â pie lai bœûje [205] de yôte tchïn. Se son bél aimouéreûx s'aimouennaît, lai Mirette n'aibeiyerait pe, mains s'ïn Foiyïn éprœuvait de montè l'étchiele, elle heûlerait cman s'elle sentaît péssaie lai moue [206].

oiseau » se trouvait dans la cheminée, dans la grange ou dans « l'alloir » du grenier extérieur. On faisait claquer les volets et les barrières tournantes. Parfois — sur mon âme, c'est la vérité — on « appelait les matous », sur les toits. Une fille raconta qu'on l'avait embrassée au front, au milieu de la nuit. Une autre (la lune brillait) avait distingué une sorte de bête, sur « l'arche-banc ». Quand elle appela ses parents, l'animal (ou l'être humain) sauta par la fenêtre. (Ce n'était peut-être qu'un gros chat). Avant de sauter de haut en bas (affirma une autre fille), un petit homme se suspendit au « pense-mal » de la croisée de sa chambrette. Il aurait fallu que vous l'eussiez ouï « fuir bâton » dans le verger ! « Le diable n'est pas pis », si l'on avait jamais vu cela !

« A la fin du compte », la vie n'était plus supportable au village. Etait-ce aux revenants, ou aux Fouines de la Retenue, qu'on avait affaire au Parpaillot ? Les gens de cette communauté, à force d'en tant voir, « ribon marion », étaient honteux comme des chiens sans queue. Et voici une autre nouvelle bien drôle ! La Vouitiatte se retrouva dans un état intéressant. Le nouveau Conseil de la communauté avait décidé que si le fait se produisait encore une fois, on se débarrasserait d'elle d'une manière quelconque. Elle se tira d'affaire en soutenant qu'une Fouine était montée une nuit dans sa chambrette et avait menacé de se défaire d'elle si elle criait : « Au secours ! ». Le Diouedié, lui, savait à quoi s'en tenir, mais vous pensez bien qu'il n'ouvrit pas la bouche. Les Hérissons du Parpaillot assommèrent à demi le pauvre bougre de la Retenue qu'elle avait faussement accusé. C'est bien alors qu'on fit endosser aux Fouines tous les actes répréhensibles nocturnes. Il s'ensuivit, entre les deux communautés voisines, une petite guerre continuelle. Le Grand-Bailli ne rétablit un calme relatif qu'en envoyant, au Parpaillot ou à la Retenue, une compagnie de soldats qui, nuit et jour, firent bonne garde.

Je puis, n'est-ce pas, me dispenser de vous dire que les chicanes cessèrent et que les noctambules ne commirent plus de méfaits.

A présent le « camp volant » — ou plutôt le beau Guizi — était bien oublié, sauf par le vieux Pairpi qui souffrait d'avoir perdu un si bon domestique auquel on ne servait même plus de gages. (Il lui pardonnait d'avoir été privé de la mairie à cause de lui). Sa fille, bien sûr, la jeune Moniquette, espérait revoir le gars qu'elle aimait toujours davantage. Elle avait l'impression qu'il ne devait pas être bien éloigné et qu'elle le reverrait tôt ou tard. Elle se demandait même si ce n'était pas lui que des jeunes filles supposaient avoir vu. (Non, elle divaguait, se disait-elle ensuite, elles avaient rêvé cela).

N'importe ! On n'est jamais sûr de rien, n'est-ce pas ? Tout peut une fois arriver... Elle dressa un soir une échelle, devant la fenêtre de sa chambrette. Elle traîna au pied la niche de « leur » chien. Si son bel amoureux survenait, la Mirette n'aboierait pas, mais si une fouine

Lai Mouenitiatte fesét çoli doux trâs neûts de cheûte. An lai pitiatte di djoué, elle eurpouétchaît [207] l'étchiele dains le tchairi et repiaiçaît lai mâjenatte di tchïn devaint l'ôtâ. In maitïn, elle feut bïn ébâbi de vouere pai tiere, devaint lai fenétre, lai cape de lainne ai rouetchat [208] qu'elle aivaît faît et beillie â bé Guizi, l'annèe devaint, po son bon-An. Elle n'en saivaît récoure [209]. Cman ât-ce que c'te cape se pouéyaît bïn trovè li ? Elle aivaît sondgie qu'ïn bouebe de lai Retenue était montè dains sai tchaimbratte et l'aivaît rembraissie. An aivaît ôyu di brut aivâ et peus è s'était sâvè pai lai fenétre. Çoli sâtaît és œîls mitenaint. Ce n'ât pe ïn sondge qu'elle aivaît faît.

Elle compreniét tot ço que s'était péssaie. Cetu que reveniaît, lai neût, djuere totes les souetches de métchaints toués és dgens di velaidge, c'était le bouebe que l'ainmaît taint et qu'elle en était dôbe [210]. C'était le pouere vâlat que les aivârecious Heursons, que les mentes de ceutte carmainiôle [211] de Vouitiatte et de ci fannie de Diouedié aivïnt quâsi envie és Souennates. Po aimouennè le désouedre dains ïn velaidge, è ne fât qu'enne de ces gouïnnes que tos les ciès vaint an son loquat, qu'ïn hanne que se léche mouennè pai enne tâlle fanne, qu'ïn Tieulé djaloux que lai piaice d'ïn âtre envoidje de drœumi. Ai câse de dïnche trâs métchainnes dgens, tchétiun de nos se peut vouere envie ïn djoué â Chalvère. Cetu qu'aivaît faît ces belles veillainces de neût [212] pouéyaît bïn étre ci pouere vâlat que les airtchies étïnt venis râtè ïn djoué et que se repaiyaît di mâ qu'an y aivaît faît. Po qu'an ne deviseuche pe que c'était lu, è s'en preniaît an trés tus [213]. E n'aivaît pe faît de mâ, aiprés tot, és dgens, és tchevâx, és roudges-bétes. Les tchïns et les tchaits aissannès aivïnt churement lai raîtche, et les dgerennes empojenèes, lai tepie. S'ïn polain o l'âtre aivaît tchoi aivâ les roitches, ce n'ât pe le bouebe que les aivaît boussè. Tiu saît aiprés tot se ce n'était pe les Foiyïns o bïn des rôlous qu'aivïnt freulè l'étrain des toits des lœudges et épaivurie les dgens lai neût. Dâs don, les sâvaidges de lai Retenue en aivïnt bïn faît de l'âtre. At-ce qu'an n'on pe eurtrovè bïn des grillats et des cioeutchattes qu'an tiudaît qu'étïnt aivu voulès ? Elles aivïnt sondgie, les baîchates que dïïnt qu'ïn hanne était veni dains yôte tchaimbratte. En tot câs, ce n'en pouéyaît étre le bé Guizi. El était crais bïn montè dains cetée de lai Mouenitiatte, o bïn tiétiun aivaît retrovè sai cape ai rouetchat et peus l'aivaît tchaimpè dedains pai lai fenétre.

Lai baîchate â Pairpi aivaît son idée [214]. Que çan feuche yôte vâlat o bïn ïn Foiyïn o è n'an tchât tiu que feuche veni dains sai tchaimbre o qu'y euche tchaimpè lai cape, è reverait encoué rôlè â di toué de lai mâjon. L'étchiele et lai bœûje [215] di tchïn étïnt rebotèes tos les sois dôs lai fenétre de lai tchaimbratte de lai Mouenitiatte. Elle ne se dévétaît pus po montè â yét et ne s'endrœuméchaît [216] qu'aiprés le segond tchaint di pou.

voulait monter l'échelle, elle hurlerait comme si elle sentait passer la mort.

La Moniquette agit ainsi quelques nuits de suite. A la piquette du jour, elle reportait l'échelle dans le hangar et replaçait la niche devant la maison. Un matin, elle fut bien surprise de voir sur le plancher, devant la fenêtre, le bonnet de laine à retroussis qu'elle avait tricoté et donné comme étrenne, l'année précédente, au beau Guizi. Elle n'en revenait pas ! Comment ce bonnet pouvait-il se trouver là ? Elle avait rêvé qu'un jeune homme de la Retenue était monté dans sa chambrette et l'avait embrassée. On avait entendu du bruit au rez-de-chaussée et il s'était enfui par la fenêtre. Cela sautait aux yeux à présent. Ce n'était pas un songe qu'elle avait eu.

Elle comprenait tout ce qui s'était passé. Celui qui revenait pendant la nuit jouer toutes sortes de niches aux gens du village, c'était le gars qui l'aimait tant et dont elle était si fort éprise. C'était le pauvre valet que les Hérissons avaricieux, que les mensonges de cette « carmagnole » de Vouitiatte et de ce Diouedié juponnier avaient presque envoyé aux « Sonnettes ». Pour faire naître le désordre dans un village, il suffit d'une de ces gouines au cadenas de laquelle vont toutes les clefs, d'un homme se laissant mener par une pareille créature, d'un Tieulé jaloux que les fonctions d'un autre homme empêchent de dormir. Par la méchanceté de trois semblables personnes, chacun risque de se voir envoyer un jour au pénitencier. Celui qui avait accompli ces beaux exploits nocturnes pouvait bien être ce pauvre valet que les archers étaient venus arrêter un jour et qui se vengeait du mal qu'on lui avait fait. Afin qu'on ne devinât pas qu'il s'agissait de lui, il s'attaquait à tout le monde. D'ailleurs, il n'avait point fait de mal aux gens, aux chevaux, aux bêtes à cornes (de race tachetée). Les chiens et les chats assommés étaient sûrement galeux, et les poules empoisonnées avaient la pépie. Si quelque poulain était chu du haut des rochers, ce n'est pas le jeune homme qui les avait poussés dans le vide. Qui sait du reste si les coupables n'étaient pas les Fouines, ou des vagabonds qui auraient roussillé la paille des toits des « loges » et effrayé les gens pendant la nuit ? Depuis lors, les vandales de la Retenue avaient bien commis d'autres actes de sauvagerie. N'a-t-on pas, au surplus, retrouvé des grelots et des clochettes, qu'on avait d'abord supposé avoir été volés. Elles avaient sans doute rêvé, les jeunes filles disant qu'un homme était entré dans leur chambrette. En tout cas, ce ne pouvait être le beau Guizi. Il était peut-être venu dans celle de la Moniquette, à moins qu'une personne n'ait retrouvé son bonnet à retroussis et ne l'ait jeté, par la fenêtre, à l'intérieur.

La fille du Pairpi avait un dessein. Leur ancien valet, une Fouine, ou le quidam ayant pénétré dans sa chambre ou ayant jeté le bonnet, ne manquerait pas de revenir rôder autour de la maison. L'échelle et la bauge du chien étaient remis, chaque soir, sous la fenêtre de la

Doues londges senainnes se péssenn' dïnche. In duemouenne lai neût [217], vés les doux di maitïn, elle ôyét lai Mirette que pueraît bâlement d'aîje, cman tiaind qu'enne dgens qu'elle couenniéchaît bïn reveniaît an l'ôtâ. Dâs qu'elle tchoiyaît de sanne, lai djuene baîchate sâté aivâ le yét [218] po allè ravouétie pai lai fenétre. E fesaît serre neût [219] et elle ne voiyét ren. Elle teniét bon enne bouenne houre de temps et l'air frâtche [220] lai fouéché de s'allè recoutchie.

« Nôs sons tus aiche fôs l'un que l'âtre », qu'elle se pensé â bout d'enne boussèe. « At-ce que l'ouere n'é pe aidé œûvie les dolaîjes et empouétchè les échannes des toits ? Les bétes aint de tot temps predju grillats, baitchets o cicœutchattes, qu'an ne retrovaît pe aidé. Les bouebes aint aidé caquè enne fois o l'âtre és lâdes et couennè dains les tiués. Lai Roitche-és-Tchuattes n'é djemaîs piaquè de rétouennè chéx fois yôs hieutchets... Nian, nian, nian, mon Guizi n'ât pe de ces sens-ci. » Lai baîchate s'allaît ensemoillie. (Lai lenne aicmençaît de beillie) [221]. Voili qu'elle ôyét mairmeûjie : « Mouenitiatte !... Mouenitiatte !... — Tiu c'ât qu'ât li ?» [222] qu'elle diét en réfréjenaint et en se rèteniaint de boussè ïn raîlet. « Ç'ât moi, Mouenitiatte. — Tiu moi ? — Le Guizi. — Due sèt beni ! T'és reveni ? — I ne seus djemaîs paitchi. — Qu'i seus aîje de te revouere !... Vïns dedains. » Le bé Guizi, qu'était détchâ enson l'étchiele, entré sains brut dains lait tchaimbratte. S'ès se rembraissenn', c'ât yôte aiffaire et çoli nôs ne ravouéte pe [223]. Qu'airïns-vos faît an yôte piaice ?... Cman yos, n'ât-ce pe ? Et bïn, virans feuillat, o putôt ôyans-les tcheutcheyie.

« Te m'ainmes encoué, Mouenitiatte ? — Aidé pus, Guizi. Yet toi ? — At-ce çoli se demainde ? — Te n'és pe sentu, enne neût, que c'était moi qu'i te rembraissôs ? — E me l'aivaît sannè, et peus aiprés. i me musés [224] qu'i l'aivôs sondgie. »

* * *

« Qu'és te musè, en trovaint mai cape dains tai tchaimbratte ? — I me seus dit, po aicmencie, que t'étôs coitchi dains le véjenet, et peus aiprés... — Et te devisôs djeûte... — Laivou c'que t'étôs ? [225] (Lai Mouenitiatte tchaimpaît des laîgres d'aîje). [226] — Tiaind qu'i sâtés les pityes [229], i m'embrués (te le dais saivoi) dains enne épâsse eurvenue. I ne cheuyés pe enne laiye [228] mains i me sivés entre doues mésiëres [229]. Aiprés, i traidjés [230] dains le vivaidge di Paîgre és Foueyes. Dains les tiœumaînnes de lai Retenue, i allôs d'enne belle tendue ! [231] S'i m'étôs trèbeutchie (les airtchies n'étïnt pe bïn en derrie), s'i aivôs tchoi, l'ôjé était pris... — Pouere Guizi ! — Tiaind qu'ès me voiyenn', dâs enson lai Beûje [232], i tiudés bïn qu'ès me vœulïnt raittraipè. — Alairme, Due ! [233] — S'i ne fesés pe de refu [234] (cman enne lievre pouércheuyè pai les tchïns de tcheusse), i en aie faît des virevôs, tot le long di Cèneux-Yâde et di Peu des Vaitches ! — Pouere afaint ! — I me craiyés bïn predju tiaind qu'i voiyét d'âtres airtchies, vés le

chambrette de la Moniquette. Elle ne se dévêtait plus pour aller au lit et ne s'endormait qu'après le second chant du coq.

Deux longues semaines se passèrent ainsi. Un dimanche, vers deux heures du matin, elle ouït la Mirette qui pleurait d'aise, comme elle le faisait habituellement quand une personne bien connue revenait à la maison. Lors même qu'elle tombait de sommeil, la jeune fille sauta hors du lit pour aller regarder par la fenêtre. Les ténèbres étaient profondes et elle ne vit rien d'insolite. Elle attendit patiemment durant une longue heure, puis la fraîcheur de l'air la contraignit de regagner sa couche.

« Nous sommes tous aussi naïfs l'un que l'autre », pensa-t-elle au bout d'un moment. « Le vent n'a-t-il pas toujours ouvert les clédards et emporté les bardeaux des toits ? Le bétail a de tout temps perdu grelots, clochettes de fonte ou de bronze, qu'on ne retrouvait pas toujours. Les gars du village ont toujours heurté une fois ou l'autre aux volets et corné dans les cheminées. La Roche-aux-Chouettes n'a jamais cessé de répercuté six fois leurs hululements... Non, non, non, mon Guizi ne se trouve point dans ces parages. » La jeune fille était sur le point de s'assoupir. (La lune venait de se lever). Et voilà qu'on ouït murmurer : « Moniquette !... Moniquette ! — Qui donc est là ? » dit-elle en frémissant et en retenant un cri d'effroi. « C'est moi, Moniquette. — Qui moi ? — Le Guizi. — Dieu soit béni ! Tu est revenu ? — Je ne suis jamais parti. — Que je suis aise de te revoir !... Entre. » Le beau Guizi, qui était déchaussé au haut de l'échelle, entra sans bruit dans la chambrette. S'ils s'embrassèrent, c'est leur affaire et non la nôtre. A leur place, qu'auriez-vous fait ?... Comme eux, n'est-ce pas ? Eh bien, tournons feuillet, ou plutôt oyons-les chuchoter. « M'aimes-tu encore, Moniquette ? — Toujours davantage, Guizi. Et toi ? — Cela se demande-t-il ? — N'as-tu pas senti, une nuit, que c'était moi qui t'embrassais ? — Il me l'a semblé, puis après, je pensai que je l'avais rêvé. »

* * *

Qu'as-tu pensé, en trouvant mon bonnet dans ta chambrette ? — J'ai d'abord supposé que tu étais caché dans le voisinage, puis... — Et tu devinais juste... — Où étais-tu donc ? (La Moniquette versait des larmes de joie). — Lorsque j'eus « sauté les piques », je m'engageai (tu ne dois pas l'ignorer) dans une épaisse revenue. Je ne suivis pas une « laiye » mais rampai entre deux « mésieres ». Je me frayai ensuite un passage dans la haie vive du Parc-aux-Brebis. Dans les pâtures communes de la Retenue, j'allais « d'une belle tendue ». Si je m'étais achoppé, si j'étais chu (les archers me serraient de près), l'oiseau était pris... — Pauvre Guizi ! — Lorsqu'ils me virent, du haut de la Beuille, je crus bien qu'ils allaient me rejoindre. — Mon Dieu ! — Si je ne revins pas sur mes pas (comme un lièvre poursuivi par

Peut-Rœutchet. I reveniés chus mes péssèes, i sâtés aivâ le Djé [235] és Sairraisïns, et i me trovés tot d'ïn côp dains lai Combe-és-Tchïns. I étôs sâve [236]. — Cœument ? Chi prés di Pairpeuillat ? — I n'étôs pe loin de lai Roitche-és-Tchuattes. I me seus fâfelè dains lai Bâme qu'ât devés-dedôs et c'ât li-dedains qu'i demouéré dâs don. — An m'on aidé dit qu'ïn aivâleu aivaît bouetchie le petchus qu'an y entre. — Ce n'ât que di graivie v'ât-ce qu'i me seus faît enne voueliere [237] d'aivô mon couté de baigate. Si n'étôs pe aivu lïngrat [238], éveûchenè et sa cman enne ételle (taint les dgens m'en aint faît), i n'airôs djemaîs pouéyu péssaie pai ci petchus. Mai pairôle de Due, è yé ric et rac [239] lai piaice po ïn petôs ! I aie bïn craiyu, ïn môment, qu'i y vœulôs demouérè pris cman ïn draivie dains lai bouécye d'enne pïnce. E foueche de m'étendre, i aie pouéyu tot de meînme me trïnnè djunque dains lai bâme. En rifaint enne lumatte, i seus aivu bïn ébâbi de vouere qu'i me trovôs dains enne bâme aiche grôsse qu'ïn môtie.

E y fesaît aiche ciaî que dains ïn foué. An y sentaît le baquemeûsi. Lai câviene se dèvaît trovè droit dôs le velaidge di Pairpeuillat. (I m'en beillés en voidge, les djoués aiprés). An ôyaît, â quât d'houre, les afaints de l'écôle djuere an lai coitche-prate [240], les fannes côtelè [241] â beuné o fri d'aivô yôs tapattes chus les échaipoueres. I ôyôs aitot heûnè les tchevâx et vouijenè les polains [242]. — Te dèvôs grulè de froid dains c'te bâme ? — In djoué o doux. Des fois qu'i ne saivôs pu faire le tiu de pou [243]. — Cment t'en tirôs-te po maindgie ? — I n'en feus pe tot de meînme rédut ai seucie mai gréche. — Çoli ne te pouétchaît pe pavou de ne pe aivoi de ciérance ? — A bout d'enne senaînne, i pouéyés m'éciérie, m'étchâdè et me péssè lai faim et lai soi. — Cment â diaîle és-te faît ? — En m'édaint des pies et des mains, i seus veni â côp [244] de grèpouennè aimont enne souetche de tiué que m'é mouennè, devise laivoué ?... Dôs le dyenie tchie le Tieulé. — At-é permis et pôssibye ? — En rôtaint ïn lavon (qu'i rebotôs en piaice aiprés), entre doux traîts, i pouéyôs m'allè aissouetchi [245], dains les entchétrons, de mie, de grainne, de frutes, de quoitcherats, de bacon et di réchte. Te comprends prou qu'i ne preniôs que le pô qu'è me faillaît et qu'i ne botôs fœus de mai dgeôle que de temps ai âtre. — Te ne trovôs pe le temps long dains tai bâme ? — Que chié. Et peus i aivô lai grie, de toi chutot et de lai lenne, di Tchie-Pueçat [246], des âtres étoiles, et çoli se ne demainde pe, di soroille. I étôs cman fô et è faillaît bïn me repaiyie de ço qu'an m'aivaît aipponju [247] po pouéyè me traquè fœus di velaidge et me faire ai mouennè en prijon. A djoué d'adjed'hœus, cetu que n'é pe de revirie [248] â predju. S'i aie hieutchie cman enne tchuatte [249], siôtrè cman le tchétrou [250], caquè és lâdes cman lai Moue, freulè l'étrain des toits, traît des pâx et œûvie les dolaîdjes, cman ïn reveniaint, c'était po faire djet és dgens [251]. — Qu'ât-ce que les tchaits, les tchïns, les dgerennes, t'aivïnt faît pos les dïnche détrure ? — I ne saîs de quoi te veux djâsè. C'ât crais bïn le

les chiens de chasse), j'en ai fait des détours, tout le long du Cerneux-Claude et du Peu-des-Vaches ! — Pauvre enfant ! — Je me crus vraiment perdu, quand je vis d'autres archers, près du Vilain-Roc. Je revins sur mes pas et me trouvai soudain dans la Combe-aux-Chiens. J'étais sauvé. — Comment ? Si près du Parpaillot ? — Je n'étais pas loin de la Roche-aux-Chouettes. Je me suis faufilé dans la Baume se trouvant au-dessous et c'est là que je me suis tenu depuis. — J'ai toujours ouï dire qu'un éboulement avait obstrué le pertuis qui y conduit. — Ce n'est qu'une coulée de gravier où j'ai pu creuser une « vouliere », avec mon couteau de poche. Si je n'avais pas été fluet, efflanqué et sec comme un copeau, je n'aurais jamais pu passer dans ce pertuis. Ma parole de Dieu, il y a «ric et rac » la place pour un putois ! J'ai cru, à un certain moment, que j'y resterais pris comme une taupe dans la boucle d'un piège. A force de m'étirer, je suis néanmoins parvenu à ramper jusque dans la « baume ». Après avoir frotté une allumette, je fus bien étonné de me trouver dans un antre aussi vaste qu'une église.

Il y faisait aussi clair que dans un four. On y sentait le remugle et le moisi. La caverne devait se trouver juste au-dessous du village du Parpaillot. (Je pus m'en rendre compte, les jours suivants). On oyait les enfants de l'école jouer au furet, pendant la récréation, les femmes causer à la fontaine ou frapper le linge avec leurs battoirs. J'oyais hennir les chevaux et crier doucement les poulains. — Tu devais sans doute grelotter, dans cette froide baume ? — Au début du moins. Parfois, je ne pouvais plus faire le cul de coq. — Comment t'es-tu tiré d'affaire, pour manger ? — Je ne fus tout de même pas contraint de sucer ma graisse. — Cela n'était-il pas effrayant d'être privé de lumière ? — Je pus bientôt m'éclairer, me chauffer, apaiser ma faim et éteindre ma soif. — Comment au diable y es-tu parvenu ? — En m'aidant des pieds et des mains, j'ai réussi à grimper dans une sorte de cheminée qui m'a conduit, devine où ?... Sous le grenier du Tieulé. — Est-ce permis et possible ? — En soulevant une planche (que je replaçais ensuite entre deux solives), je pouvais aller m'approvisionner, dans les compartiments, de miel, de grains, de fruits séchés et autres, de lard, etc. Tu devines aisément que je n'emportais que le strict nécessaire et que je ne quittais ma geôle que de temps à autre. — Tu ne t'ennuyais pas dans la baume ? — Certes. Et j'avais la nostalgie, de toi surtout, de la lune, du « Char-Poucet », des autres étoiles, et cela ne se demande pas, du soleil. Je perdais un peu la tête et il fallait bien me venger de ce que l'on m'avait calomnié pour pouvoir me chasser hors du village et me faire emmener en prison. « Au jour d'aujourd'hui », celui qui n'est pas débrouillard est perdu. Si j'ai hululé comme une chouette, sifflé comme un châtreur, frappé aux volets comme la Mort, roussi la paille des toits, arraché des pieux et ouvert des « clédards », comme un revenant, c'était pour semer

Gréjé, un de tes aimouéreûx, que les é décombrè. I aie mainquè de tchoir chus lu doux trâs côps, anmé lai neût. — C'ât churement lu qu'ât allè rembraissie des baîchates dains yôte yét. — An tot câs, i l'aie vu sâtè aivâ lai fenétre de lai tchaimbratte de lai Mairie tchie le Tassou. Aiprés que les bouebes des doux velaidges aint aivu tcheusse [252] ensouenne, c'ât les Foyïns de lai Retenue qu'aint tripè les près et bâssè dains les tchaimps des fïns di Pairpeuillat et détiœuvie des toits d'échannes. Qu'ât-ce les dgens, aivaint tot çoli, aint bïn pouéyu aivoi contre moi ? — Te le saîs bïn. Es n'aint djemaîs ainmè les dgens étraindges [253], ai foueche qu'èls aint pavou de les vouere tchoir an yôte tchaîrdge. Mon pére, lu-meînme, les voiyaît aitot haiyi [254]. Le Tieulé, que vœulaît lai piaice de mére, les é anneussie contre toi. Le Gréjé, que tiudaît me mouennè féte, ât veni djaloux chus toi. Les bouebes et les baîchates n'aint pus saivu te vouere non pus. Les hannes et les fannes t'aint pris po ïn caimp-voulaint. — Es saivïnt bïn que nian. At-ce que mes paipies n'étïnt pe déposès ci ? Et peus, en djâsaint, at-ce qu'i ne rétouenne pe le vâdais ? [255] I seus ïn Tiôtiet [256] di fond di Vâ. — Les dgens sont bïn métchaints. Les bétes ne le sont pe taint. — At-ce qu'an se méfie qu'i seus demouérè â Pays et qu'i yôs aie djue tos ces métchaints toués ? — Es craiyant que t'és allè retrovè lai rote de Sairraisïns qu'aivaît péssè pai les velles de lai tiaind que te t'étôs veni piédie tchie nos cman soiyou. — At-ce qu'è sont encoué montès contre moi ? — Le nové mére é bïntôt taint faît de son malïn qu'an s'ât vite repentu d'aivoi botè mon pére fœus de sai piaice. Es yôs encrât [257] d'aivoi che mâl aidgi d'aivô toi que te n'aivôs djemaîs faît de mâ an niun. Lai Vouitiatte é djâsè dâs don. (Elle n'ât dje pe che croueye que côli). L'annèe péssèe, elle ât allè ïn djoué trovè le Graind-Beilli, an lai Mâjon di Pays. Elle n'é nium rantiusè. Elle é tot pris chus lée [258]. Elle é dit que c'était pai djalousie qu'elle aivaît dïnche djâsè contre toi. Elle en é aittraipè po doux ans de chalvère. An on botè ses tiœuniats en démontes. Es sont tchie les pus poueres dgens di velaidge »...

Les étoiles se mouétchïnt l'enne aiprés l'âtre. L'ouere di maitïn aicmençaît de tirie. Les roudges-bétes breuîllïnt dje dains les étâles. Le bé Guizi rembraissé lai Mouenitiatte et s'en rallé pai laivoué qu'èl était veni, c'ât-ai-dire pai lai fenétre. E reboté l'étchiele dains le tchairi, lai bœûje di tchïn devaint lai mâjon, s'allé tyssie dôs le dyenie di Tieulé et redéschendét cman ïn raîchetiué le tiué de lai bâme...

...Lai neût aiprés, è reveniét pai le meînme tchemïn dains lai tchaimbratte de lai baîchate â Pairpi. « I aie tot recontè an nos dgens », que yi diét lai Mouenitiatte. « Mon pére (dâs qu'è ne fât pe encoué criè : « You » !) ât d'aivis que te revenieuches à Pairpeuillat, en bé piein djoué, cman se de ren n'était [259]. (Te véterés ces heîllons [260], que t'aivôs léchie ci). — Paidé, graind pouenne [261], qu'i veux reveni dains ci yue qu'an m'en on taint faît ! — Nos dgens ne dirïnt

l'effroi. — Pour ainsi les détruire, que t'avaient donc fait les chats, les chiens et les poules ? — Je ne sais de quoi tu veux parler... C'est peut-être le Gréjé, un de tes amoureux, qui les a « décombrés ». J'ai manqué de me trouver plusieurs fois nez à nez avec lui, au milieu de la nuit. — C'est probablement lui qui est allé embrasser des jeunes filles dans leur lit. — En tout cas, je l'ai vu sauter par la fenêtre de la chambrette de la Marie chez le Tassou. Depuis que les garçons des deux villages ont eu maille à partir ensemble, ce sont les Fouines de la Retenue qui ont foulé les prés et fouillé les champs des «finages» du Parpaillot et découvert les toits de bardeaux. Qu'est-ce que les gens, auparavant, pouvaient bien avoir à me reprocher ? — Tu le sais. Ils n'ont jamais aimé les gens forains, tant ils redoutent de les voir tomber à leur charge. Mon père lui-même les haïssait. Le Tieulé, qui briguait la place de maire, les a excités contre toi. Le Gréjé, qui essayait de me courtiser, te jalousait. Les garçons et les filles se sont ligués contre toi. Les hommes et les femmes t'ont pris pour un tzigane. — Ils savaient qu'il n'en était rien. Mes « papiers » n'étaient-ils pas déposés en ce lieu ? Et puis, quand je parle, n'ai-je pas l'accent « vâdais » ? Je suis un « Tiôtiet » du fond de la Vallée. — Les gens sont bien méchants. Les bêtes ne le sont pas autant. — Se méfie-t-on que je suis demeuré dans la contrée et que j'ai joué toutes ces méchantes farces ? — On croit que tu es allé retrouver la bande de Sarrasins qui passa dans le voisinage lorsque tu vins t'engager comme faucheur chez mes parents. — Sont-ils encore montés contre moi ? — Le nouveau maire s'enorgueillit tant de ses nouvelles fonctions qu'on se repentit vite d'avoir mis mon père hors de sa place. « Ils » regrettent d'avoir si mal agi à ton égard, car tu n'avais jamais fait de mal à personne. La Vouitiatte a parlé depuis lors. (Elle n'est pas aussi mauvaise qu'on le pensait). L'année dernière, elle s'est rendue un jour chez le Grand Bailli, à la Maison du Pays. Elle n'a accusé personne. Elle s'est reconnue seule coupable, déclarant t'avoir ainsi chargé par jalousie. On l'a condamnée à deux ans de pénitencier. Ses bâtards ont été adjugés au rabais aux plus pauvres gens de la commune »...

Les étoiles se « mouchaient » l'une après l'autre. Le vent du matin commençait à « tirer ». Les « rouges-bêtes » beuglaient déjà dans les étables. Le beau Guizi embrassa la Moniquette et s'en alla par où il était venu, c'est-à-dire par la fenêtre. Il reporta l'échelle dans le hangar, la niche du chien devant la maison, alla se glisser sous le grenier du Tieulé et redescendit comme un ramoneur dans la cheminée de la baume.

La nuit suivante, il revint par le même chemin dans la chambrette de la fille du Pairpi. « J'ai tout raconté à « nos gens », lui dit la Moniquette. Mon père désire (lors même qu'il ne faut pas crier prématurément : « You ! ») que tu reviennes au Parpaillot, en beau

pus nian se te me demaindôs en mairiaidge. — Yet toi ? — E y é belle écouene en vélat [262] que te saîs ço qu'i te répondrôs. — Te m'en veux taint dire... » ...

...Es souennaît médi, à cicœutchie di môtie, tiaind que le bé Guizi s'aimouenné â velaidge, le djoué aiprés. Enne voulèe de colons prevès viroiyïnt devés-dechus de lu. Le brut de son retoué se beillé vite [263]. Les dgens le récrïïnt djoueyeûsement dâs chus le seus de yôs pouetches...

...In mois aiprés, an tchaimpaît les bans [264] di Guizi et de lai Mouenitiatte. Cman le bouebe ne vœulaît pe allè ai dgïndre [265], ès se botenn' an yôte pain [266]. E n'allè pe long que le véye Pairpi retchoiyé mére di Pairpeuillat. C'ât dïnche que vai le monde...

Notes

1 Le nom officiel de cette contrée est le Clos-du-Doubs ; les habitants et leurs voisins l'appellent avec raison « les Clos-du-Doubs, en français, et « *les Ciôs-di-Doubs* », en patois, c'est-à-dire les clos défrichés jadis dans les côtes du Doubs.

2 Littéralement : c'est tout plein de pertuis.

3 Litt. : qu'il y a le plus souvent juste de la place.

4 ou « *l'annèe de lai tchiere annèe* », l'année de la chère année.

5 ou jadis, suivant les lieux, *Béerne* ou *Bierne*.

6 *râtes,* adjectif verbal, ou *râtès,* participe passé du v. arrêter.

7 *eurtiœuvie,* pour *retiœuvie,* recouvert.

8 Litt. : de petit-z-en petit.

9 Litt. : Depuis voilà il y a quelque temps.

10 *meurdgie,* « murgier », tas de déblais, de débris ; tas de pierres provenant d'un défrichement.

11 Litt. : au jour d'aujourd'hui.

12 Litt. : dans nos coins et recoins.

13 « briques » = éclats ; carron = brique ; *voulè en brétyes,* voler en éclats.

14 *haitche,* cognée ; *haitchatte,* hache, hachette.

15 camps-volants, tziganes, nomades, Sarrasins, ou *Bohémiens.*

16 chaudronniers ou étameurs ambulants.

17 au printemps ou en automne.

18 surnom des gens du village imaginaire de « Parpaillot » (ou de Papillon).

19 Ici : les tziganes.

20 *mé* ou *graindge,* mas ou grange, ferme, métairie.

21 *s'aissôtè,* s'abriter de la pluie ; *s'aivrissie,* s'abriter du vent.

22 Ici : des escargots, des limaces ; ou des *coqueréyes,* des *coqueréyattes.*

23 ou des *bourrelats* (Les Bois) ; *le bourrelat és mouetches,* la fausse oronge.

24 ou *de lai guenatte* (Les Bois), des baies de sorbier, etc.

25 *non pétes ?* n'est-ce pas, vous ? *non pés ?* n'est-ce pas, toi ?

26 Litt. : qui avaient des fois des jeunes.

27 *repiait* ou *piain,* replat, petit plateau d'une côte.

28 bêtes à cornes au pelage rouge et blanc, etc.

29 *lèves, deûte, pieres rosses,* dalles nacrées.

30 côtés d'est, de sud, d'ouest, de nord.

31 *noue* s. f. terre humide, quelque peu marécageuse.

32 terrain marécageux, marais.

plein jour, comme si rien ne s'était passé. (Tu mettras ces vêtements, que tu avais laissés ici). — Parbleu, « grand'peine », que je reviendrai en un lieu où l'on m'a tant fait souffrir ! — Mes parents ne répondraient pas non si tu me demandais en mariage. — Et toi ? — Il y a belle lurette que tu connais la réponse que je te donnerai. — Tu m'en diras tant... »

...Il sonnait midi, au clocher de l'église, lorsque, le jour après, le beau Guizi fit son entrée au village. Une volée de pigeons domestiques tournoyaient au-dessus de lui. La nouvelle de son retour se répandit vite. Les gens le hélaient joyeusement du seuil de leurs portes...

...Un mois après « on jetait les bans » du Guizi et de la Moniquette. Comme le jeune homme ne voulait pas « aller à gendre », ils « se mirent à leur pain ». Peu de temps s'écoula avant que le vieux Pairpi fût réélu à la mairie. Ainsi va le monde...

---

33 terrain rocailleux, dont les rocs affleurent.
34 pâture ; Peuchapatte = pâture de Chapatte, etc.
35 poil de chien = très court gazon ; museaux de chiens = pointes de rocs affleurant.
36 *ruaidge*, réage = territoire de la commune.
37 *raindgie, baîrre, haidge* = haie.
38 *Foiyïn* (Clos-du-Doubs, etc.), *Fouïn* (Les Bois) = Fouine. Ici : surnom des gens de la Retenue.
39 Litt. : selon le vent qui tirait.
40 *les énoubyes* (des nuages chassés par le vent).
41 *de lai sâ,* du sel ; sel est du genre féminin, en patois.
42 Ils leur disaient : « *Housse* » ! (de l'allemand *Heraus !* Sors ! Dehors !) comme on le dit à un chien que l'on chasse.
43 *semonju* ou *œuffie,* offert, proposé.
44 èls *ailouxïnt,* ou èls *anneussïnt*, ils excitaient (leurs chiens).
45 Litt.: Les « plaideurs et les plaidés », les embaucheurs et les engagés.
46 Litt. : voyaient du pays.
47 *tchioni,* le plus petit d'une nichée, d'une portée.
48 *aivâlèes* s. f. ou *aivâleu,* éboulement, glissement de terre, de neige, grande quantité de neige, de fruits, etc.
49 *Les bés* = les bas, la plaine ; *les hâts* = les hauteurs, la montagne.
50 qui écoute patiemment et obéit docilement.
51 sans « déborner » et sans « déjoindre » = sans arrêt, sans repos.
52 ou « à raie nuit », *ai roue neût ;* an *lai roue di djoué,* ou ai *roue djoué,* à l'aube, à la « raie du jour », « à raie jour ».
53 *souetat,* gourdin ; ici : perche recourbée servant de fléau primitif.
54 Litt. : creuser aux « pommettes », creuser aux pommes de terre.
55 « accorder » = s'accorder ; ici : battre en cadence.
56 en « férissant » ; participe présent du verbe férir qui, en patois, se conjugue à tous les temps.
57 une « chaude », une « suée », ou enne *chuèe.*
58 On forme une sorte d'andain qu'on bat, qu'on tourne, une « bille ».
59 *âtye* (Clos-du-Doubs), ou *vouetche* (ancienne Montagne des Bois), quelque chose.
60 Litt. : On n'avait pas besoin.
61 *Laîs !* Las ! ou Hélas ! *Laîs moi !* ou *Las moi !* Las moi ! Hélas moi ! *Laîe Due !* Las Dieu ! surnom des gens de Goumois.
62 Baigner, et non se baigner, dit-on en patois.
63 *dgenonyes* (Clos-du-Doubs, Ajoie), *dgeronyes* (Les Bois, etc.), genoux.
64 *tchaipujie*, couper, menuiser du bois.

65 ou *Diaîle m'empouétche!* Diable m'emporte !
66 ou *monnieres, târpieres,* etc., taupinières.
67 « barres », clôtures, haies.
68 ou *teurmés,* tombereaux, tonneaux d'arrosage.
69 pelle à rigoles, à tourbières, très étroite, à bords relevés.
70 Litt. : tout le large du coin (de terre).
71 « peleur », écobue, pioche pour enlever les herbes, les racines et une certaine quantité de terre ; on emploie parfois un « *lombaî(d)* », sorte de « piochard » à deux pioches.
72 petite meule ; on y brûle les mottes sur un fagot *(faigat, féchïn, féssïn, féchenne,* s. f.)
73 *doucïn, vain (ainnne), târe,* friable, tendre, légère, douce.
74 *écôsseurs* (de haricots, etc.), batteurs en grange.
75 c'est-à-dire *les écriaintes.*
76 Litt. : était aussi de bonne élève.
77 *bontemps, premie temps, paitchifœus* = printemps.
78 ou *qu'ès n'aivïnt aivéjies de le faire ;* litt. : qu'ils n'avaient accoutumé de le faire ; qu'ils n'étaient accoutumés de le faire.
79 ils se fâchèrent.
80 « à traire » = à « tirer », à montrer (les cornes).
81 Litt. : le bruit se donna.
82 Litt. : qu'il menait fête (à la petite Monique).
83 ou *ne voiyaît pe haiyi,* ne détestait pas, ne haïssait point.
84 sorte de panier bas en lamelles de charme, etc., nommé encore, selon les lieux, *tchairpenne, tchairpingne* (charpigne, en vieux français).
85 gigue : ici : violon.
86 le soir des Beignets du dernier jour de la fenaison, où l'on sert à la famille et aux ouvriers un souper copieusement arrosé et force beignets « aux genoux » et autres.
87 *malerie, marlie,* suivant les lieux, moindre, maladif, maigrelet, faible.
88 *aîye, â.ye, ô,* suivant les lieux, oui.
89 avec sa compagne, avec son « instrument », avec son ustensile.
90 *Dâs ci en delai, danpie,* « depuis ici en delà », à l'avenir, dorénavant.
91 Litt. : que les gens du village menaient déjà large.
92 Litt. : ne pouvait tout de même pas être pour le nez d'un valet.
93 *wandreckséle,* de l'allemand Wandergesell, trimardeur.
94 Litt. : Il aurait encore regardé à deux coups.
95 *Le Tieulé,* surnom signifiant le Nigaud.
96 « La N.-D. veilleuse », la N.-D. de septembre (8 septembre).
97 Je te le dis carrément.
98 Litt. : Vous tenez le lit.
99 Litt. : Les gens me dévorent.
100 Litt. : « quel affaire » car ce nom est ici du genre masculin.
101 Ici : *être eurnommè,* pour *être renommè,* être réélu.
102 Surnom du soleil ; personnage légendaire auquel on fait souvent allusion.
103 Litt. : Nous te materons et recuirons déjà bien.
104 Litt. : Va bailler la seconde donnée aux rouges bêtes.
105 Litt. : ...au derrière (ou dernier) de la veillée.
106 Litt. : ...en commençant de prendre le Guizi à la bonne.
107 Litt. : Il n'y eut rien à faire.
108 Litt. : Si tu comptes sur notre fille.
109 Au domaine clôturé des aulnes ; lieu dit, au Cerneux-Godat.
110 Litt. : ...que d'argent de prêté.
111 Litt. : Nous ne ferons rien contre vos idées.
112 Litt. : Tout sûr qu'oui ; variante : *tot chu qu'ô.*
113 *couincenou (se),* lent et malhabile.
114 Litt. : Si ce n'était le dire des gens.
115 Forme réaliste du dicton : Chacun doit balayer devant sa porte.
116 Litt. : ...nous ferons un écrit.
117 Litt. : C'est toujours bon à dire.
118 Litt. : ne voulait pas traîner de s'en donner garde.
119 « bazardé » = culbuté, renversé.
120 Litt. : C'est encore ainsi.
121 le *Mâtan,* Satan, le mauvais temps, la foudre.
122 Litt. : Il n'y avait pas un mois qu'il était (ou avait) chu maire.
123 Litt. : Si le vieux Pairpi s'est bouté en tête de...
124 Litt. : il a bien mal combiné (son affaire).

125 Allusion à un conte. Une variante parle de « la queue cuite ».
126 Une bête — ou une personne — de « bon aigrun » est en bonne santé, de bonne complexion.
127 Il suffit de s'en débarrasser en le tuant.
128 aux « Sonnettes », au pénitencier ; de l'allemand *Schallenwerk ;* on dit plus communément *â chalvère ;* on mettait jadis, à Berne, des sonnettes aux genoux des forçats.
129 *bâssain,* jumeau ; *bâssainne,* jumelle; diminutifs : *bassenat, bassenatte.*
130 Il faut que la communauté prenne la décision de la mettre à mort.
131 levier, petite gerbe, javelle. Etre au bout de sa vie.
132 Litt. : des cerises au diable, des baies de parisettes, de belladone.
133 des griottes.
134 *biassenie,* poirier sauvage ; *biasson,* poire sauvage.
135 Litt. : jusque quand il tirera les derniers.
136 Litt. : Il donnerait de beaux braillements.
137 Chien d'étameur (ou de chaudronnier) ambulant, mon ami ! Juron.
138 Surnom signifiant la Souillon.
139 Litt. : La Souillon est de nouveau garnie (enceinte).
140 Litt. : Elle n'aura point de nouveau le bouquet (ne sera point de nouveau grosse).
141 Litt. : Nous lui en ferons passer l'odeur (de ce bouquet), l'envie d'être engrossée.
142 *des ambres,* ou *des aiméres,* des framboises.
143 suivant les lieux : *des conseillies, des consoillies, des amboués.*
144 Litt. : le diable avait « écuit » de lui.
145 Variante : *...le diaîle aivaît pavou de lu.*
146 ou *le bacu,* la cahute, la cabane.
147 Ici : la demeure officielle du Grand Bailli, la Préfecture.
148 Bourrelets saillants au premier quart, à la moitié, aux trois quarts et au haut d'une corbeille ; *rouetchat,* diminutif de *rouetche,* verge servant de lien.
149 ...de hurler — en accouchant — comme un chiffonnier qui crie : «Aux pattes » !... « Aux pattes » !... (Aux chiffons !... Aux chiffons !...)
150 Litt. : ...les juges les dressèrent les deux (oreilles).
151 Litt. : qu'on se fia à lui.
152 Litt. : ...comme qu'on le crie...
153 il allait très vite, comme un « quinet » projeté avec un bâton.
154 Litt. : il vint au coup de..., il vint à bout...
155 Litt. : Dieu sait là où ; on dit aussi : *Due saît laivou.*
156 Litt. : sur les bois de joux blanche ou noire.
157 les terriers des blaireaux.
158 dans la plaine ou sur les plateaux, les renards ont des terriers ; dans les côtes, ils tirent parti des pertuis de rochers.
159 ou *les baincs d'aîchates,* les bancs d'abeilles, sur lesquels se placent les ruches *(bœusses* et *bœussons).*
160 Litt. : et ni par les « villes » de là (par les lieux habités de là-bas).
161 était délaissée, abandonnée.
162 sorte de fourche à deux dents de fer, pour empêcher un « clédard » ou un char de s'ouvrir ou de reculer.
163 *dolèje, gâtre,* « clédard », barrière tournante.
164 Litt. : ...allèrent au dommage.
165 *dgeurni* (Ajoie, Clos-du-Doubs), *dgelennie* (Les Bois), poulailler.
166 *lisse,* traverse reliant deux poteaux.
167 et 168 perches jumelées inclinées, posées sur des pieux croisés, de hauteurs différentes, dans les clôtures dites « barres de couche ».
169 paire de chaînettes fixées d'un côté à un anneau passé à la tête du timon, et de l'autre attachées aux colliers de deux chevaux. *Enne coulaînnèe,* une kyrielle, nombre de gens, etc., défilant.
170 â-di-toué, â toué, « au-du-tour », autour.
171 *entresigne* s. m., présage de mort.
172 ou *dâs roue-neût ai roue-djoué.*
173 un être long et efflanqué.
174 pelletier ; ici : tailleur.
175 Litt. : de par lui = seul.
176 Litt. : pour se repayer du mal..., pour se venger du mal...
177 les Albriches ou les Alboches, les Suisses allemands.
178 On l'avait conduit devant les juges.
179 Litt. : par de gros mensonges ; *mente,* mensonge, est du g. féminin.
180 *ansouenne,* ou *an lai fois,* ensemble.

181 se ne surent plus voir, ou *se ne saîtchenn' pus vouere.*
182 C'est une véritable haine qu'ils eurent bientôt l'un pour l'autre.
183 Aller manger des «wecks», (des «véques», des brioches), c'est aller devant le juge.
184 on heurtait, on frappait ; *an taquaît, an friaît, an caquaît, an tapaît ; taquè,* produire un bruit sec en passant le fil de la trame dans la chaîne et, pour en faire un tissu serré, le pousser avec le battant.
185 *tâlvanne* s. f., pignon, cloison, de bois.
186 *mâlôjé,* oiseau de mauvais augure, méchante personne.
187 *l'allou,* « l'alloir », vestibule du grenier, corridor de l'étage.
188 imiter le miaulement de la chatte en rut.
189 Litt. : la lune donnait, baillait.
190 ou *maîrtche-bainc,* bahut servant aussi de siège.
191 Litt. : appeler leurs gens (ses parents).
192 Litt. : sauter aval la fenêtre.
193 se suspendit au rebord intérieur de la fenêtre.
194 « fuir bâton », courir très vite.
195 Bref, ou finalement.
196 *ribon marion,* bon gré mal gré.
197 Litt. : Et puis en revoici bien d'une autre.
198 Litt. : ...se retrouva de nouveau épaisse.
199 Litt.: le jour qu'elle «boula» (qu'elle roula, qu'elle tomba).
200 Litt. : C'est pour le coup qu'on mit sur le dos des...
201 Litt. : et que les « la nuit » demeurèrent plain.
202 Litt. : auquel il était dur...
203 Litt. : elle reboulait *(elle eurbôlait,*
204 Litt. : On ne sait jamais.
205 La bauge, la niche du chien.
206 On croit que les chiens hurlent, lorsqu'ils sentent que la mort va emporter un membre de la famille de leur maître.
207 *elle eurpouétchaît* ou *elle rpouétchaît.*
208 *rouetchat,* retroussis du bord d'un bonnet, bordure de bas, saillant extérieur indiquant les étages d'un bâtiment. Voir la note 148.
209 Litt. : elle n'en savait rebattre *(récoure).*
210 Litt. : et qu'elle en était folle.
211 Carmagnole, sorte de veste apportée à Paris par les fédérés marseillais. Ici : fille trop délurée.
212 Litt., avec un sens péjoratif : ...ces belles vaillances de nuit.
213 Litt. : il s'en prenait à très tous.
214 *idée* est, suivant le sens, du genre masculin ou du genre féminin. Ainsi dira-t-on : *bote-le ïn idée pus prés, enne* (parfois *ïn) idée cman enne* (parfois *ïn) âtre,* c'est une idée comme une autre.
215 *bœûje* s. f., loge à bétail, niche de chien, nid d'écureuil, bauge de sanglier, bauge sale, passage dans une haie ou un fourré.
216 ou *s'endrœumaît,* s'endormir.
217 Litt. : Un dimanche la nuit.
218 Litt. : ...sauta aval le lit.
219 Litt. : Il faisait serre nuit.
220 Air est, suivant le sens et les lieux, du g. masc. ou du g. fém. ; *èl é ïn métchaint l'air,* il a un mauvais air, l'air méchant ; *enne bouenne air,* un bon air (à respirer).
221 Litt. : La lune commençait de bailler (donner).
222 Litt. : Qui c'est qu'est là ?
223 Litt. : Cela nous ne regarde pas.
224 Litt. : je me musai = je me pensai.
225 Litt. : Là où c'que t'étais, ou *v'ât c'que t'étôs,* là, ou tu étais, ou où est-ce que tu étais.
226 Litt. : ...jetait des larmes d'aise.
227 franchir le pas dangereux.
228 *enne laiye,* une piste dans les bois, etc.
229 deux andains de rameaux dans une coupe rase *(bôlèe* s. f.)
230 *traidgie* v. se frayer un passage ; *traîyie,* enjamber ; *enne traîyie* s. f., une enjambée; *ïn hanne ât encoué bon taint qu'è peut traîyie enne beûtche d'étrain* = Un homme est encore apte à procréer tant qu'il peut enjamber un fétu de paille.
231 *d'enne belle tendue,* avec une grande vitesse.
232 La colline, le crêt, la hauteur culminante.
233 Litt. : Alarme, Dieu ! ou *Ailaîrme de Due !* ou *Ailaîrme, mon Due !*
234 Litt. : Si je ne fis pas de refus, si je ne rebroussai pas chemin.
235 *dgé* s. m., couloir, glissoire, pour y descendre du bois, du foin.
236 *sâf,* sauf ; *sâvè,* sauvé, sauver.

237 *vouliere,* « volière », ouverture d'une ruche d'abeilles.
238 *lïngrat,* fluet, diminutif de *lïngre,* élancé, svelte.
239 *ric et rac,* tout juste.
240 *djue de lai coitche prate* (jeu de la cache-petite pierre), ou *de lai coitche-meîllatte,* sorte de jeu de furet.
241 *côtelè,* causer ; le lieu où l'on cause est le *côté* ou le *côtère.*
242 Suivant les lieux, le *souéraindge* est le poulain en général, et *lai souéraindge,* le poulain femelle ; suivant les lieux aussi, *lai poutre* est la jument, ou le poulain femelle ; diminutif : *poutratte.*
243 rapprocher les doigts du pouce pour recevoir un coup de férule.
244 Litt. : je suis venu au coup = j'ai réussi, je suis parvenu.
245 Litt. : je pouvais aller m'assortir.
246 du « Char-Poucet » = de la Grande Ourse.
247 Litt. : de ce que l'on m'avait « appondu ».
248 ou *que ne saît pe se revirie,* celui qui n'est pas débrouillard, qui n'est pas habile.
249 On a cru longtemps que c'était, non une chouette mais un revenant, le *hieutcherat,* le hucheur, qui hululait.
250 Le châtreur annonçait autrefois son passage en modulant dans une sorte de disque.
251 *faire djet,* effrayer ; *i aie djet,* je suis effrayé ; *édjèchenè,* effrayer.
252 Litt. : ...ont eu chasse, *se sont pris de tcheusse,* se sont chicanés.
253 Litt.: les gens étranges, les étrangers, le g. forains.
254 Litt. : ...les voyait haïs.
255 Litt. : est-ce que je ne retonne pas le vâdais ? (ne répercute pas).
256 *Tiôtiet,* surnom des gens du Val Terbi qui disent tye pour que.
257 Litt. : Il leur encroît (ils regrettent vivement).
258 Litt. : Elle a tout pris sur elle (s'est chargée de toutes les fautes).
259 Litt. : comme si de rien n'était.
260 *heîllon* vêtement, n'a donc pas le même sens que le mot français haillon.
261 Litt. : Parbleu, grand'peine = Vous n'y pensez pas ?
262 Litt. : Il y a belle corne à petit veau.
263 Litt. : Le bruit de son retour se donna vite.
264 Litt. : on jeta les bans, un publia les bans de mariage.
265 « Aller à gendre » = aller demeurer chez les beaux-parents.
266 « Se mettre à son pain », se mettre dans son propre ménage, faire feu séparé.